

Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Octobre 2015





MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e Avenue Est
La Sarre, QC J9Z 1N6

Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

60342768

Novembre 2015

Équipe de réalisation

MRC d'Abitibi-Ouest

| | |
|-----------------|---|
| Normand Grenier | Directeur à l'aménagement du territoire Responsable pour la MRC d'Abitibi-Ouest et participant aux relevés de terrain |
| Brian Goulet | Technicien en géomatique Responsable de la cartographie |
| Patrice Vachon | Agent de liaison |

AECOM

| | |
|---------------|--|
| Julien Rivard | Urbaniste et géographe Chargé de projet et auteur principal |
| Luce Cardinal | Urbaniste Révisseuse et conseillère |
| Serge Poitras | Architecte paysagiste Conseiller en tant qu'expert en paysage |

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Présentation | 1 |
| 1.1 | Le contexte | 1 |
| 1.2 | Caractéristiques générales du territoire étudié..... | 2 |
| 2 | L'approche et la méthodologie..... | 5 |
| 3 | Présentation et analyse des paysages | 10 |
| 3.1 | Présentation des 12 secteurs | 10 |
| 3.2 | Les éléments forts des paysages étudiés | 13 |
| 3.2.1 | Les champs et les pâturages..... | 13 |
| 3.2.2 | La forêt, les bosquets, les arbres | 16 |
| 3.2.3 | La topographie..... | 19 |
| 3.2.4 | Les cours d'eau et les lacs | 21 |
| 3.2.5 | Certaines propriétés, les bâtiments de ferme, les maisons, les qualités architecturales, le bon entretien | 23 |
| 3.2.6 | Les maisons de colonisation et autres attraits patrimoniaux | 26 |
| 3.2.7 | Les chemins de rang et de traverse et les quatre-coins..... | 27 |
| 3.3 | Les éléments qui atténuent la valeur des paysages étudiés..... | 28 |
| 3.4 | Les variations des paysages au cours des saisons | 30 |
| 3.5 | Autres secteurs dont certains tronçons présentent un intérêt..... | 31 |
| 4 | Synthèse et enjeux | 33 |
| 4.1 | L'évaluation des secteurs | 33 |
| 4.2 | Diagnostic succinct..... | 34 |
| 4.3 | Enjeux d'appropriation et de conservation | 34 |
| 5 | Quelques recommandations pour la suite | 37 |
| 5.1 | Mesures visant l'appropriation par le milieu | 37 |
| 5.2 | Mesures de conservation | 37 |
| 5.3 | Recommandations sous forme d'actions | 37 |
| 5.4 | Possibilité de création d'un « paysage humanisé » ou de désignation d'un « paysage culturel patrimonial » pour l'île Nepawa | 40 |
| | Bibliographie | 43 |
| | ANNEXE A : Fiche d'inventaire terrain..... | 45 |
| | ANNEXE B : Fiches des secteurs | 49 |
| 1 | Clerval, chemin de l'Île-Nepawa | 51 |
| 2 | Clerval, secteur ouest..... | 55 |
| 3 | Dupuy, partie nord | 59 |
| 4 | Dupuy et La Sarre, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang..... | 62 |
| 5 | Gallichan et Rapide-Danseur, ouest et est de la rivière Duparquet | 65 |
| 6 | La Reine | 68 |
| 7 | La Sarre et Macamic, route 111 et chemin Lépine..... | 71 |
| 8 | Macamic et Poularies, route 101 et chemins de rang | 74 |
| 9 | Palmarolle, 6 ^e -et-7 ^e Rang, 8 ^e Rang, 8 ^e -et-9 ^e Rang, route 393..... | 77 |
| 10 | Poularies, 6 ^e -et-7 ^e Rang | 81 |
| 11 | Ste-Germaine-Boulé, 2 ^e -et-3 ^e Rang | 84 |
| 12 | Ste-Hélène-de-Mancebourg et Macamic, 2 ^e -et-3 ^e Rang..... | 88 |
| | ANNEXE C : La charte des paysages du Bas-Saint-Laurent..... | 91 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 – Présentation des secteurs étudiés | 10 |
| Tableau 2 – Évaluation des paysages des secteurs | 33 |
| Tableau 3 – Actions de conservation, d'amélioration et de mise en valeur des paysages..... | 38 |

Liste des cartes

| | |
|--|---|
| Carte 1. Localisation géographique..... | 2 |
| Carte 2. Localisation des secteurs | 8 |

1 Présentation

Les objectifs de la présente étude sont de réaliser un inventaire des paysages ruraux d'intérêt d'une dizaine de secteurs du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (identifiés au présent rapport comme les « secteurs étudiés » pour alléger le texte) et de présenter des analyses et recommandations visant la conservation et la mise en valeur de ceux qui présentent un intérêt suffisant. La présente étude est la première de ce genre pour la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) et en Abitibi-Témiscamingue. Elle constitue avant tout un travail de défrichage pour ses municipalités. Suite à son dépôt, il devrait être plus facile de poursuivre les démarches visant à mieux connaître les paysages ruraux du territoire, d'en saisir la valeur, de favoriser leur conservation et à de les mettre en valeur.

1.1 Le contexte

Vus de quelqu'un de l'extérieur, à de nombreux endroits en bordure des routes de la MRCAO (désigne ici et par la suite le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest), les paysages ruraux et agricoles peuvent présenter un intérêt non négligeable. Cependant, les résidents qui voient régulièrement ces paysages semblent peu conscients de leur qualité. Ce sujet est peu discuté et n'a été l'objet d'aucune étude systématique. Dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement (en voie de révision), la MRC a identifié de façon préliminaire une dizaine de secteurs qui se démarquent pour la qualité des paysages ruraux et agricoles tels qu'ils peuvent être vus à partir des routes (section 1.8.3.2 du document d'accompagnement *Portrait du territoire et analyses*).

Le SADR formule l'énoncé suivant : « Les municipalités sont invitées à identifier tout paysage d'intérêt dans leur plan d'urbanisme et à établir des mesures de conservation ou de mise en valeur » (section 6.3). Le *Plan d'action* qui accompagne le SADR arrête l'action suivante : « Réaliser un inventaire des paysages ruraux d'intérêt en bordure des chemins ».

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, en vigueur depuis 1978, contribue de façon importante au maintien d'un paysage agricole. Pour le reste, aucun des secteurs étudiés ne bénéficie de mesures légales de conservation des paysages, si ce n'est des dispositions habituelles appliquées par le MTQ et par les règlements de zonage des municipalités, qui ne ciblent rien de particulier pour les paysages présentant le plus d'intérêt.

Par ailleurs, lors d'échanges sur la possibilité de créer de nouvelles aires protégées dans la MRCAO, des professionnels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) ont évoqué la possibilité de créer un **paysage humanisé** sur l'île Nepawa en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Cette loi définit un paysage humanisé comme « une aire constituée à des fins de conservation de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine ».

Ailleurs

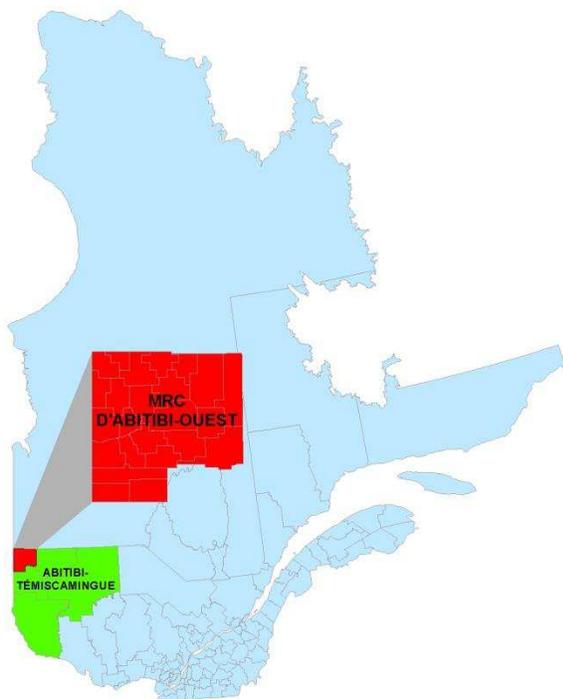
Des paysages de différentes régions rurales du Québec ont fait l'objet d'études en vue de les caractériser et de favoriser leur conservation et leur mise en valeur. L'organisme Ruralys a réalisé des études et des interventions dans une douzaine de MRC, notamment celles de Charlevoix, Île-d'Orléans, Kamouraska, Matane, Matapédia, Portneuf, Témiscouata. La MRC de Lotbinière a effectué une caractérisation de ses paysages en 2005. Certaines de ces études portent sur des unités de paysages d'échelle assez restreinte, alors que d'autres traitent des grands ensembles du territoire d'une MRC. Certaines études ont été faites en lien avec des projets d'implantation de parcs d'éoliennes ou de projets de ligne ou de postes de transformation d'électricité.

Plusieurs pays européens accordent une grande importance à leurs paysages ruraux, à la fois pour la qualité de vie des résidents et comme facteur de l'activité touristique, notamment la Suisse, la France et le Royaume-Uni. C'est également le cas ailleurs au Canada et aux États-Unis, mais cette question n'a pas été documentée dans le cadre de la présente étude.

1.2 Caractéristiques générales du territoire étudié

La MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) est l'une des cinq municipalités régionales de comté de la vaste région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Les distances nord-sud et est-ouest sont pratiquement identiques, à environ 63 km. Ce territoire occupe une position périphérique par rapport au Québec habité, formant la partie nord-ouest du territoire québécois érigé en MRC (carte 1). Il est bordé par la MRC d'Abitibi à l'est, la Ville de Rouyn-Noranda au sud, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au nord et l'Ontario à l'ouest. Son territoire couvre 3 563 km² selon les données du MAMOT.

Carte 1. Localisation géographique



La MRCAO était probablement fréquentée par des humains il y a 8 000 ans et par des ancêtres des Anicinabek d'aujourd'hui il y a 1 000 ans. La colonisation par des Eurocanadiens a débuté dans les années 1910 avec la construction du chemin de fer Transcontinental. Elle s'est faite à des fins agricoles et forestières, puis minières. Elle s'est poursuivie dans les années 1930 dans le cadre de plans de colonisation et jusque dans les années 1950. Au total, ce sont 25 communautés qui ont été créées entre 1914 et 1949.

Le milieu naturel

La MRCAO fait partie de la province géologique de Supérieur, qui couvre une partie importante du Québec au nord de la province de Grenville (plateau des Laurentides). Elle fait partie des basses terres d'Abitibi et de la baie James, et plus précisément de la plaine de l'Abitibi (MDDELCC). Les altitudes varient entre 265 m pour le lac Abitibi et 463 m pour la colline Oditan à Authier-Nord et St-Eugène-de-Chazel. Le territoire est ponctué de collines rocheuses que l'on entrevoit parfois au loin à partir des routes des secteurs étudiés, dont l'altitude dépasse rarement 400 m. De façon générale, l'altitude est inférieure à 300 m pour une portion importante des secteurs étudiés.

Tous les secteurs étudiés font partie d'une vaste plaine légèrement vallonnée que l'on désigne comme la grande enclave argileuse de l'Ojibway. D'épais dépôts d'argiles recouvrent le roc et les dépôts glaciaires et contribuent largement au relief plat en comblant les inégalités du roc accidenté dont les reliefs avaient été façonnés par l'écoulement des glaciers de la période quaternaire. Ils ont été mis en place lors du retrait du dernier glacier il y a moins de 10 000 ans, alors que l'immense lac Ojibway-Barlow occupait de vastes étendues de l'Ontario et du Québec d'aujourd'hui. Cela donne aujourd'hui des sols argileux et limoneux, marqués par la présence de

secteurs mal drainés aux endroits les plus bas, avec présence de nombreuses tourbières. Ces sols sont souvent propices à l'agriculture et constituent la base des activités de culture du sol et d'élevage de bovins.

Quelques eskers sont présents dans les secteurs étudiés. Ils sont d'orientation générale nord-sud et émergent par endroits au-dessus des couches d'argile, formant des buttes partiellement boisées. Les sols de ces eskers sont sablonneux.

Sur le plan forestier, selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, tous les secteurs étudiés font partie de la sapinière à bouleau blanc, qui constitue la partie sud de l'immense forêt boréale¹. Cette forêt se caractérise par la prédominance de l'épinette noire et du sapin baumier sur les sols moins bien drainés et du pin gris sur les sols bien drainés, notamment ceux des eskers. Des mélèzes sont assez abondants dans les endroits de lumière en bordure des routes et dans les tourbières. Deux feuillus sont abondants, soit le peuplier faux-tremble sur les sols moins bien drainés et le bouleau blanc sur les sols bien drainés. Le tremble et le bouleau constituent souvent la première génération de la reprise forestière à la suite d'une coupe ou d'un feu, après quoi les conifères peuvent prendre progressivement la relève. Dans les secteurs étudiés, le tremble constitue souvent l'essence forestière principale considérant la prédominance des sols argileux, les coupes forestières et les nombreux feux de forêt à l'époque de la colonisation.

La présence des lacs Abitibi et Macamic marque le territoire étudié, de même que quelques petits lacs arrondis qui sont caractéristiques de la plaine argileuse. Les secteurs sont traversés par les rivières Duparquet, Dagenais, La Sarre, Loïs, Des Méloizes et autres plus petites. Tout le territoire étudié fait partie du bassin versant du lac Abitibi, lequel s'écoule vers la rivière Abitibi, en Ontario, en direction de la baie James.

Utilisation du sol

Les secteurs étudiés partagent une caractéristique commune : on y retrouve des champs où l'on cultive des fourrages et des céréales (blé, avoine et orge), ce à quoi s'ajoutent de nombreux pâturages et quelques autres cultures comme du canola, des pommes de terre et même du maïs. Selon le MAPAQ, les revenus agricoles de la MRCAO en 2012 proviennent à 68% des bovins de boucherie, à 22% des bovins laitiers, à 3% des grandes cultures, à 1% des fourrages et à 6% des autres productions.

Cependant, même si l'élevage de bovins de boucherie occupe la première place dans la MRCAO, l'élevage laitier occupe une place importante dans les secteurs où l'agriculture est la plus dynamique et où les espaces défrichés sont les plus vastes. Ces secteurs sont marqués par la présence de nombreux bâtiments de ferme, mais une faible présence de pâturages et de bovins dans les champs parce que les vaches sont nourries dans les bâtiments de ferme ou de petits enclos à proximité.

Dans les secteurs où l'élevage de bovins de boucherie prédomine, les pâturages et la culture de fourrages occupent une place importante, avec également une présence de champs fleuris, signe d'un faible entretien des champs ou de l'abandon de la culture. Les bâtiments agricoles y sont plus rares du fait que de nombreuses installations d'hivernage sont loin des routes, en bordure de la forêt. La friche herbacée ou arbustive est fréquente dans ces secteurs, affectant parfois la qualité des paysages.

Les résidences sont nombreuses en bordure des routes des secteurs étudiés, sans toutefois présenter de concentration, sauf dans les villages. La relative dispersion des résidences contribue au maintien de l'ambiance rurale. L'architecture des maisons est un élément du paysage. Les maisons qui datent de l'époque de la colonisation sont nombreuses, dont quelques-unes sont assez bien conservées, mais dont une proportion assez importante a été l'objet d'agrandissements et de modifications aux ouvertures et aux revêtements extérieurs.

¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2011. *Les régions écologiques du Québec méridional (4^e version)*, carte au 1/1 250 000, <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-systeme.jsp>. De façon plus précise, cette carte définit que le territoire étudié fait partie du sous-domaine bioclimatique 5 Ouest – Sapinière à bouleau blanc de l'Ouest, de la région écologique 5a – Plaine de l'Abitibi, de la sous-région écologique 5a-T – Plaine de l'Abitibi. Cette sous-région est subdivisée en cinq unités de paysage. Les secteurs étudiés sont tous dans l'unité de paysage 76, sauf une petite partie qui est dans l'unité 75.

Les bâtiments de ferme sont un élément important des paysages : granges, silos à foin, silos à céréales, hangars, installations d'élevage destinées aux bovins de boucherie, garages et autres. Les granges et les silos à foin datent pour la plupart de plusieurs dizaines d'années, tandis que les silos à céréales sont plus récents.

À l'extérieur des villages, il y a quelques usages de type industriel, presque tous de petite envergure. On note la présence de quelques sablières dans les eskers.

La majorité des routes des secteurs étudiés sont rectilignes et d'orientation est-ouest. À l'époque de la colonisation, c'était des chemins de rang, dont certains sont aujourd'hui des routes plus importantes. C'est en bordure de tels chemins de rang que se localisent la plupart des bâtiments de ferme et des résidences. Les chemins de traverse sont presque tous d'orientation nord-sud. Leur intérêt paysager est différent à cause de l'importance des boisés au fond des lots agricoles et d'une faible présence de maisons et de bâtiments de ferme. Les chemins d'orientation nord-sud constituent une partie importante des secteurs suivants : La Reine, Macamic-Poularies (route 101), Dupuy (route 111) et Gallichan – Rapide-Danseur. Dans notre région, la rencontre d'un chemin de rang et d'un chemin de traverse est souvent désignée comme un quatre-coins². Il arrive que l'on y retrouve une ferme ou une maison sur chacun des quatre coins.

Les secteurs étudiés touchent neuf villages. Leurs caractéristiques paysagères n'ont pas été étudiées, sauf pour en relever quelques éléments d'intérêt.

² L'expression « quatre-coins » ne fait pas partie du lexique de la Commission de toponymie du Québec, mais est couramment utilisée dans la MRCOA et en Abitibi-Témiscamingue, d'où son utilisation ici.

2 L'approche et la méthodologie

Le Grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec définit ainsi le mot paysage : « Portion de territoire, soumise au regard, qui se compose à la fois d'éléments naturels et d'éléments aménagés », en ajoutant ceci : « La flore, la faune, le relief, les cours d'eau, les constructions, les cultures, etc., sont autant d'éléments qui composent et façonnent le paysage ». On peut considérer que le paysage comprend des éléments physiques (relief, végétation, cours d'eau, utilisation du sol), picturaux (lignes, teintes, textures) et des structuraux (éléments ponctuels à caractère dominant, qui sont souvent des points de repère).

L'approche conceptuelle et méthodologique s'inspire de celle d'autres études paysagères faites au Québec, notamment de celles réalisées par Ruralys et par la MRC de Coaticook.

La première étape consiste à caractériser les paysages en décrivant leurs aspects biophysiques (reliefs, cours d'eau, forêt), l'occupation du sol (cultures, pâturages, bâtiments et autres), les points de vue les plus intéressants, l'ambiance paysagère et les « points noirs » (éléments peu esthétiques). Puis une évaluation est faite de ces paysages.

Les paysages tels que vus à partir des routes

Le choix de la présente étude est d'étudier les paysages tels que vus à partir des routes. Ce point de vue correspond à celui de la grande majorité des observateurs. Ce choix a conduit à faire les relevés de photos à partir des routes et de la hauteur d'une personne. Les points de vue élevés, qui sont souvent retenus pour les relevés parce qu'ils donnent des vues intéressantes, sont presque tous dans l'emprise des routes.

Les conducteurs s'arrêtent rarement sur le bord de la route pour contempler le paysage. Cela signifie que leur vue sur le paysage est toujours changeante. À de très nombreux endroits pour les occupants d'une automobile, une belle vue s'impose, mais ne dure que l'instant d'un coup d'œil. Cette vue éphémère peut quand même laisser une impression forte. Par endroits, la répétition de brefs coups d'œil s'accumule et renforce l'émotion que l'on éprouve devant un beau paysage. À d'autres endroits, particulièrement lorsque l'espace est ouvert ou lorsque la route est élevée, l'émotion positive se maintient pendant un bon moment parce que la beauté est présente sur une certaine distance pendant que l'automobile avance, renouvelant constamment la vue sur un ensemble de caractéristiques paysagères agréables.

Si l'automobiliste s'arrête, il pourra alors beaucoup mieux goûter les multiples nuances d'un paysage, s'en imprégner pour mieux les graver dans sa mémoire. Les endroits les plus intéressants sont souvent le haut d'une côte, un pont ou le centre d'un village. Il faut cependant noter qu'il est souvent difficile de trouver un endroit pour s'arrêter en bordure d'une route, en conformité avec le Code de la sécurité routière et avec les règlements municipaux qui prohibent le stationnement dans l'emprise d'une route.

Les relevés du paysage

Des relevés du paysage ont été réalisés pour 12 secteurs. Deux secteurs ont été étudiés à la fin de mai 2015, dans le contexte d'un printemps tardif, à un moment où les semences n'étaient pas terminées et où les plantes des champs de fourrages étaient encore courtes. Les autres secteurs ont été relevés entre la fin de juin et le 30 septembre. Il est à noter que le mois de septembre a été très ensoleillé et chaud, de sorte que les feuilles des arbres sont demeurées vertes presque jusqu'à la fin du mois. Les derniers relevés ont permis de voir des champs de céréales à maturité ou récoltés. Les relevés ont été faits principalement par temps ensoleillé.

Un modèle de fiche d'inventaire du paysage a été produit aux fins des relevés (annexe A). Une première version a été testée sur le terrain, ce qui a conduit à une version améliorée. Certains éléments qui apparaissent sur cette fiche n'ont cependant pas été relevés de façon systématique, par exemple, les belles maisons, les belles granges et les points noirs. Une fiche un peu différente a été produite aux fins du présent rapport afin de rendre compte des inventaires réalisés sur le terrain. Les fiches des secteurs sont présentées à l'annexe B. Chaque fiche comprend une carte de délimitation approximative et la localisation des vues les plus intéressantes et des autres attraits.

L'équipe de relevés était composée de Normand Grenier, directeur du Service à l'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, et de Julien Rivard, urbaniste et géographe pour AECOM. Pour chaque secteur, un parcours était fait en automobile à vitesse lente avec des arrêts fréquents pour observer les paysages et en discuter. Des notes étaient prises en cours de route. À la fin du secteur, la fiche était complétée de façon préliminaire, sauf pour l'évaluation. Puis, la route était faite en sens inverse avec des arrêts fréquents pour prendre des photos. La fiche était alors revue et enrichie à partir de nouvelles observations. À la fin du retour, l'évaluation du secteur était faite. Dans tous les cas, les éléments notés sur la fiche ont été l'objet d'échanges et de validation entre les deux membres de l'équipe.

Environ 1100 photos ont été prises des paysages étudiés, dont une bonne proportion à partir des points de vue les plus intéressants, souvent des points élevés. Cependant, pour relever toutes les vues intéressantes, on aurait pu prendre plusieurs centaines de photographies additionnelles, voire des milliers. Près de 100 panoramiques ont été produits par l'assemblage de photos. Ces photos et panoramiques peuvent être consultés sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrc.ao.ca/paysages_ruraux.

Un Canon EOS Rebel T3i a été le principal appareil utilisé pour les photographies. Le secteur de Sainte-Hélène-de-Mancebourg et Macamic a été relevé avec un Pentax ist DL. Une focale de 35 mm a été utilisée, ce qui correspond à ce que l'œil humain voit (cette focale correspond à 50 mm en photographie argentique). Ces choix respectent l'idée que l'étude porte sur les paysages tels que vus à partir des routes.

Évaluation des paysages

Pour l'évaluation des paysages, un jugement est porté sur leur qualité (fort, moyen, faible) selon les trois critères suivants :

- Esthétique (ou Diversité) : caractère de variété, d'hétérogénéité ou d'homogénéité des composantes naturelles et bâties et de leur agencement.
- Caractère identitaire : cohérence des composantes dominantes et secondaires aptes à structurer une identité propre et facilement identifiable.
- Capacité d'absorption : capacité du secteur à intégrer de nouveaux éléments ou des modifications en raison de la configuration du relief, des champs et boisés et de la présence de végétation, sans dégradation de sa qualité visuelle.

Les paysages de qualité présentent un intérêt d'abord pour les personnes qui y vivent et en bénéficient sur une base quotidienne, ainsi que pour les résidents du secteur qui en fréquentent couramment les routes. En second lieu, de tels paysages présentent un intérêt pour les visiteurs et peuvent constituer un élément de l'attraction touristique. Les visiteurs peuvent être des excursionnistes s'ils viennent de la région et ne font pas de nuitée hors de chez eux ou des touristes, généralement de l'extérieur de la région, qui font au moins une nuitée hors de chez eux.

Dans l'évaluation des paysages, le critère de l'intérêt pour les touristes est utilisé comme synthèse de l'évaluation. La question est de savoir si l'on recommanderait à des touristes la visite d'un secteur pour la valeur de ses paysages ruraux. Si la réponse est oui, le secteur est retenu aux fins de la présente étude. Il n'est pas retenu dans le cas contraire. .

L'émotion positive qu'engendre un beau paysage est au cœur de l'évaluation. Cette émotion peut venir d'une vue, la durée d'un coup d'œil, de la répétition de beaux coups d'œil ou à l'opposé, de la longue contemplation d'une vue. Bien sûr, le jugement porté comporte une part de subjectivité et peut varier d'une personne à l'autre. Il reste que dans l'ensemble, les critères utilisés et énumérés plus haut ont servi de base, tout en accordant une grande importance à reconnaître l'émotion positive générée par l'observation du paysage, le plaisir que cela donne. De façon générale, les critères appliqués devraient permettre de faire la distinction entre les paysages qui plairont à une majorité d'observateurs et d'autres qui plairont moins.

Les qualités esthétiques sont généralement un ingrédient nécessaire, indispensable pour provoquer une émotion positive chez une proportion importante des observateurs. Parmi les éléments qui contribuent le plus à la beauté des paysages étudiés, il y a l'ambiance des champs, la disposition des bosquets, des boisés et de la forêt, les vallons du terrain et les qualités esthétiques des maisons, des bâtiments de ferme et des propriétés.

Choix et délimitation des secteurs

L'identification des secteurs à inventorier a d'abord été faite dans le document *Portraits et analyses* (section 1.8.3.2) qui accompagne le Schéma d'aménagement et de développement (en voie de révision) et dont la dernière version date d'octobre 2014. Neuf secteurs y sont identifiés en spécifiant qu'il s'agit d'une liste non limitative et qu'aucun inventaire systématique n'a été réalisé pour dresser cette liste. L'un de ces secteurs a été écarté à la suite de la visite sur le terrain. Quatre secteurs ont été ajoutés en cours d'étude sur la base d'informations sur la qualité de leurs paysages ruraux, pour un total de 12 secteurs. Leur sélection a été faite en consultant les orthophotographies du site internet de la MRC, ainsi que les images Google Maps et les vues de Street View dans certains cas.

Les limites des secteurs sont établies en fonction des caractéristiques des paysages tels que vus à partir des routes, en fonction des critères suivants :

- l'agriculture est présente, sauf pour d'assez courts segments, avec des champs cultivés et des pâturages;
- le paysage est souvent ouvert sur au moins quelques centaines de mètres d'un côté de la route ou des deux côtés;
- la prédominance d'espaces agricoles ouverts s'étend sur au moins quelques kilomètres de route; ce critère a pour effet d'exclure différents endroits où les paysages présentent un intérêt, mais sur des tronçons de route assez courts ou marqués par des discontinuités assez importantes;
- le paysage présente un intérêt sur le plan visuel, particulièrement les champs cultivés, les pâturages, les bâtiments agricoles, les résidences et les vallons. Cela exclut les tronçons purement forestiers et ceux où il y a une présence trop importante d'éléments peu esthétiques comme des champs en friche, des maisons, des bâtiments de ferme et des terrains mal aménagés ou mal entretenus, des terrains industriels avec des matériaux peu esthétiques, etc.

Il est possible qu'il existe un ou plus d'un secteur qui n'a pas été étudié et qui respecte ces critères.

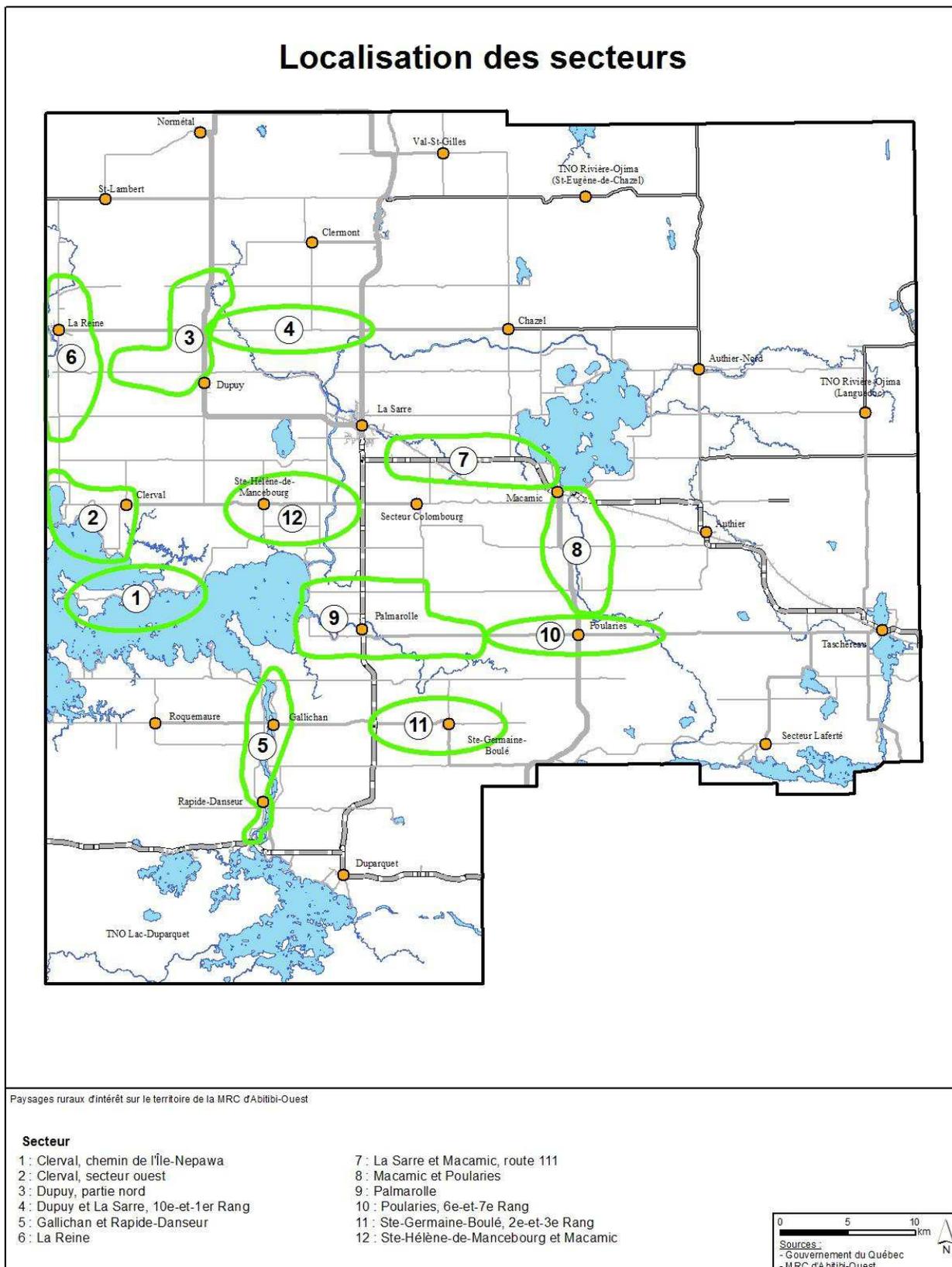
Il a fallu déterminer les limites aux deux extrémités de chaque secteur. Le principe général est qu'un secteur comprend des caractéristiques communes qui en font une unité de paysage distincte et qui présentent un intérêt. Les extrémités correspondent aux endroits où ces caractéristiques ne sont plus suffisamment présentes pour que l'on puisse considérer que le reste fait partie de la même unité de paysage. La limite est parfois facile à établir, par exemple, lorsque l'on passe d'un espace ouvert en bordure de la route à un espace forestier ou lorsqu'une côte vient fermer la vue sur ce qui est plus loin. La limite est parfois plus difficile à établir, notamment dans des secteurs ouverts où les changements dans le paysage ne sont pas très importants, mais où l'esthétique recherchée est de moins en moins présente.

Pour ce qui est des limites de chaque côté de la route, de façon générale, elles correspondent au champ visuel à partir de la route. Souvent, le secteur s'arrête là où la forêt n'est plus qu'une masse sombre, ce qui se produit souvent à environ un kilomètre de chaque côté, mais parfois deux ou trois kilomètres, comme à Ste-Germaine-Boulé, mais les détails deviennent peu perceptibles au-delà de 1,5 km, auquel cas la limite des lots (1,6 km ou 1 mille) peut alors être considérée comme la limite latérale du secteur.

En cas de mesures de conservation et de mise en valeur des paysages, ces limites pourraient être considérées, mais rien n'empêche une municipalité de leur donner une extension différente.

L'application des critères de sélection et de délimitation des secteurs a pour conséquence que tous les secteurs étudiés comportent une prédominance d'espaces ouverts à partir de la route. Cela reflète l'histoire de l'occupation agricole du territoire, qui s'est faite par l'ouverture de chemins de rang dans la plaine argileuse, accompagnée de la construction de maisons et de bâtiments de ferme près de la route et du défrichement des sols de chaque côté, tout en conservant généralement la forêt en arrière-lot.

Carte 2. Localisation des secteurs



Cartographie et utilisation de cartes

Le service de la géomatique de la MRC d'Abitibi-Ouest a produit les cartes des secteurs. La délimitation des secteurs y est faite de façon schématique.

Les fonds cartographiques utilisés lors des relevés et aux fins du présent rapport proviennent du serveur cartographique du site internet de la MRC.

Comme mentionné précédemment, le serveur cartographique de Google Maps a été consulté à plusieurs reprises, de même que les vues Street View de ce site, qui couvrent tous les secteurs étudiés sauf le chemin des 10^e-et-1^{er} Rang à Dupuy et La Sarre. Les vues de ce site sont prises à partir de l'emprise de la route et d'une hauteur peu élevée par rapport au terrain, comme dans la présente étude; ces vues sont cependant complètes puisqu'elles sont en continu.

Limites de l'étude

La présente étude comprend des limites, voire des lacunes que des lecteurs pourraient identifier. Même si ses auteurs ont réalisé différentes études de paysages, il s'agit d'une première de cette nature en Abitibi-Témiscamingue et d'une première pour l'utilisation de l'approche par ses auteurs. Si leur expérience et leurs compétences ont été mises à profit, la limite de leur expérience et de leurs compétences a aussi une incidence sur les résultats. De plus, une part de subjectivité ne peut être complètement écartée malgré les efforts pour s'en tenir à des approches et des critères éprouvés.

Parmi les limites de l'étude, mentionnons les suivantes :

- Les photos permettent de bien saisir les particularités des paysages, mais leur qualité n'atteint pas le niveau de ce qu'un professionnel de la photo pourrait faire, pas plus que leur présentation. Le nombre de panoramiques est limité, tout comme leur qualité. Le nombre de photos pourrait être sensiblement plus élevé, considérant que des paysages intéressants se renouvellent constamment au fil de la route.
- La localisation de la prise des photos est approximative et la cartographie associée à l'étude est relativement simple.
- Les descriptions et analyses des paysages pourraient être beaucoup plus élaborées.
- Il se peut que, d'un secteur à l'autre, il n'y ait pas une constance aussi élevée que souhaité dans la rigueur de la caractérisation et de l'évaluation des paysages.

Les lecteurs sont invités à faire connaître aux auteurs toute lacune et toute erreur d'une certaine importance qu'ils relèveraient au fil de l'étude. Les commentaires peuvent être adressés à la MRC d'Abitibi-Ouest. Ces limites ne devraient pas empêcher l'atteinte des objectifs de l'étude, à savoir de réaliser un inventaire et de proposer des mesures de conservation et de mise en valeur.

3 Présentation et analyse des paysages

3.1 Présentation des 12 secteurs

Pour chaque secteur étudié, le tableau qui suit identifie la ou les municipalités, les chemins ou routes. La présentation des paysages reprend, à peu de chose près, les textes de la rubrique « ambiance paysagère » des fiches de l'annexe 2.

Tableau 1 – Présentation des secteurs étudiés

| Secteur et chemins | Ambiance paysagère |
|--|--|
| 1. Clerval , chemin de l'Île-Nepawa | Au fil de la route, il y a une succession de vues fermées et ouvertes sur les champs et le lac Abitibi à cause des boisés, des courbes, des pentes et des talus. Le décor campagnard change souvent et demeure presque toujours harmonieux. Il y a omniprésence du lac Abitibi et on pourrait y déceler une impression de bord de mer. Les champs, les boisés, les différentes teintes de vert, les odeurs, le lac, le bruit des vagues et du vent créent une ambiance de détente et de tranquillité comparable à celle de lieux touristiques reconnus. La couleur limon de l'eau s'harmonise avec le vert des champs. Le pont couvert constitue un attrait en soi. |
| 2. Clerval, secteur ouest , 2 ^e -et-3 ^e Rang, 3 ^e -et-4 ^e Rang, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang, traverse de Clerval-La Reine, chemins suivants : de la Plage-Delisle, de la Plage-Trudel, de la Plage-Petitclerc, de la Plage-Cayouette, de la Pointe-chez-Son-Père, du 1 ^{er} -Rang | À l'ouest, les champs vallonnés sont vastes et la route donne de multiples vues sur le lac Abitibi et ses îles, avec des bosquets et de nombreuses haies d'arbres. Le haut de vallons est parfois marqué par des talus à pente plus forte. Le vert des champs se marie avec le jaune paille de l'avoine mûre, avec le lac à l'arrière. Il y a de belles fermes, de belles granges et de belles maisons, mais aussi d'autres qui sont mal entretenues. Au sud, les champs sont plats et vastes et un talus bloque pour un temps la vue sur le lac. Les chalets et maisons, nombreux, souvent modestes, rarement cossus, sont rapprochés les uns des autres et bien entretenus. Ils sont souvent en contrebas, d'un seul côté de la route, avec une vue ouverte sur les champs de l'autre côté. |
| 3. Dupuy, partie nord , route 111 Nord, 8 ^e -et-9 ^e Rang, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang, 2 ^e -et-3 ^e Rang | Les champs et les pâturages retiennent la vue presque partout, avec d'importants troupeaux de bovins de boucherie. Les verts des champs et pâturages contrastent avec ceux plus foncés des arbres. Au fil de la route 111 (c'est aussi un chemin de traverse) et des chemins de rang, les belles surprises sont nombreuses. Les hauteurs donnent par endroits des vues au loin sur les courbes amples des vallons et sur de vastes champs, dont la profondeur est mise en évidence par des bosquets, plantations, haies et bandes d'arbres disposés en fonction des particularités du terrain. Plusieurs propriétés sont agréables à voir : granges, maisons, installations d'élevage de bovins de boucherie, enclos à chevaux, silos, arbres... Le croisement de la route 111 et du 2 ^e -et-3 ^e Rang forme un quatre-coins particulièrement attrayant avec ses belles propriétés, l'enclos à chevaux, ses champs et vallons. Du côté ouest, le terrain plus plat confère une beauté plus discrète. À la fin de septembre, les arbres feuillus se teintent de jaune et d'ocre. |
| 4. Dupuy et La Sarre , 10 ^e -et-1 ^{er} Rang | Il y a une impression d'agriculture à assez grande échelle venant des vues sur les champs, les pâturages avec de grands troupeaux de bovins de boucherie, un établissement agricole d'envergure avec de grandes installations d'élevage et, par endroits, une juxtaposition de longs boudins blancs de balles de foin rondes. Les |

| | |
|--|--|
| | <p>arbres occupent une place importante alors qu'on voit un peu partout, de façon irrégulière, des bosquets, bandes d'arbres et plantations. La forêt est parfois assez rapprochée de la route. Le terrain est souvent plat, tandis que des vallons de faible hauteur aux formes courbes donnent de belles vues sur les champs et la forêt. Les verts plus foncés des arbres et de la forêt contrastent avec ceux des champs cultivés et de l'herbe des pâturages. Les belles granges sont nombreuses, incluant des granges à toit rond. Les fermes et maisons, assez espacées, sont presque toujours bien entretenues sans laisser d'impression de richesse.</p> |
| <p>5. Gallichan et Rapide-Danseur, chemins à l'ouest et à l'est de la rivière Duparquet</p> | <p>Au sud, la route sinueuse et légèrement vallonnée donne une impression d'allée entre les grands arbres feuillus, de taille uniforme, et l'herbe haute qui se rend jusqu'au revêtement de macadam, qui est assez étroit. Cette allée est par endroits agrémentée de vues partielles sur la rivière Duparquet. Au nord, la vue porte sur des champs assez vastes, vallonnés et fleuris, la rivière, des bosquets et des terrains résidentiels. Au sud du village de Gallichan, les champs sont plus petits et le bord de rivière attire souvent l'œil. Les villages de Rapide-Danseur et de Gallichan présentent tous deux un charme particulier avec chacun son pont, leur taille modeste, les vues sur la rivière, les belles églises, les beaux presbytères et plusieurs belles maisons. Quelques bâtiments agricoles contribuent à l'ambiance rurale. À plusieurs endroits le long de la route, la vue sur la rivière et la rive opposée est intéressante.</p> |
| <p>6. La Reine, route de La Reine-St-Lambert, route de La Reine-Clerval, 8^e-et-9^e Rang, 6^e-et-7^e Rang</p> | <p>Les champs de fourrages, céréales et pâturages avec bovins occupent l'avant-plan. Des trembles forment des bosquets, des rangées d'arbres ou des bandes le long des cours d'eau ou encore la frange de la forêt, qui est assez rapprochée de la route par endroits. Sur des terrains bas, ce sont plutôt des mélèzes et des épinettes. Il y a autant de granges que de maisons en bordure des chemins de rang. Elles sont assez espacées et il n'y en a pas en bordure de la route La Reine-Clerval, ce qui laisse place à des vues ouvertes sur les vastes champs plats. La plupart des nombreuses granges ont vieilli et sont mal entretenues. Le chemin est plus bas que les champs par endroits, affectant la qualité des vues. Le paysage est agrémenté par la présence de la rivière La Reine qui longe la route sur un tronçon et la croise au nord. Deux ponts traversent cette rivière, tandis que trois autres ponts surplombent le ruisseau Saugeen et le cours d'eau Lavallée, chaque pont donnant une vue intéressante sur l'eau et les abords, qui comprennent quelques usages de villégiature.</p> |
| <p>7. La Sarre et Macamic, route 111 et chemin Lépine</p> | <p>À plusieurs endroits, il y a de belles vues sur les champs cultivés, plats ou vallonnés. Ces vues sont entrecoupées par des boisés et plantations et par de nombreuses résidences et autres bâtiments. La forêt marque l'arrière-plan. À deux endroits, un point plus élevé encadré par des rochers donne une vue en perspective, qui s'ouvre lorsque l'on avance. Le long du chemin Lépine, il est intéressant d'entrevoir le lac Macamic avec une baie, une pointe et une île. Par endroits, la qualité du paysage est affectée par la présence de résidences et bâtiments agricoles détériorés, par le caractère peu esthétique de certains bâtiments industriels et par la friche arbustive.</p> |
| <p>8. Macamic et Poularies, route 101,</p> | <p>Les vues au loin de chaque côté de la route sur les champs cultivés et les pâturages de bovins se renouvellent continuellement le long de la route 101, alors que les bâtiments agricoles sont éloignés. Les</p> |

| | |
|---|--|
| 8 ^e -et-9 ^e Rang, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang | maisons et les bâtiments de ferme, dont plusieurs belles granges, sont en bordure des chemins de rang. Il y a une pente descendante vers l'est jusqu'à la rivière Loïs, puis le terrain remonte, ce qui donne une vue ample. Quelques points légèrement plus élevés donnent des vues plus englobantes. La forêt en arrière-plan est souvent éloignée. À plusieurs endroits, la frange de la forêt est constituée de trembles assez clairsemés. La rivière Loïs est omniprésente même si on ne la voit pas de la route 101, son cours étant révélé par deux rangées d'arbustes et de peupliers. Les vues à partir des deux ponts (8 ^e -et-9 ^e Rang et 10 ^e -et-1 ^{er} Rang) sont agréables. Au nord, on voit au loin le lac Macamic, l'église et l'hôpital, plus élevé à l'est. Le pont couvert, au sud-est du village, constitue un attrait. |
| 9. Palmarolle , 6 ^e -et-7 ^e Rang, 8 ^e Rang, 8 ^e -et-9 ^e Rang, route 393 | L'agriculture à grande échelle s'impose partout. Les champs sont très vastes et s'étendent sur des kilomètres. Les cultures de céréales, de fourrages, de canola fleuri et les pâturages leur confèrent une bonne palette de couleurs et de nuances. Les faibles variations d'altitude sont suffisantes pour donner de belles vues au loin à plusieurs endroits, qui sont entrecoupées par des bosquets et les propriétés. Le parcours est agrémenté de belles propriétés, qui comptent parfois plusieurs bâtiments agricoles imposants et de belles maisons. Les silos à foin, verticaux, sont nombreux. |
| 10. Poularies , 6 ^e -et-7 ^e Rang | Le paysage est dominé par les champs et pâturages de différentes couleurs au premier plan, avec des troupeaux de bovins, des bosquets et la forêt en arrière-plan, ce à quoi s'ajoute par endroits de la friche arbustive et de champs abandonnés, souvent fleuris. Les champs sont plus vastes à l'est du village, avec présence de belles fermes et de la rivière Loïs. |
| 11. Ste-Germaine-Boulé , 2 ^e -et-3 ^e Rang, route du 3 ^e -au-4 ^e -Rang, route du 1 ^{er} -au-2 ^e -Rang, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang | La route traverse un milieu agricole largement ouvert. À quelques endroits, du haut de vallons, la vue porte sur des kilomètres, permettant de contempler une bonne gamme de couleurs des champs en culture. Des bosquets, des plantations et des bâtiments rétrécissent la vue à plusieurs endroits le long de la route, pour ensuite laisser place à nouveau aux vastes espaces. Les nombreux bâtiments de ferme, de belles maisons et des terrains bien aménagés s'intègrent bien aux espaces cultivés tout en reflétant une fierté locale. Le village occupe le centre du secteur. De certains endroits, on aperçoit la silhouette de collines loin à l'horizon. |
| 12. Ste-Hélène-de-Mancebourg et Macamic , 2 ^e -et-3 ^e Rang | Venant de la route 393, la vue sur les côtés est limitée par les rochers d'une colline, du haut de laquelle on voit la route au loin avec une linéarité forte. Puis, en avançant, la vue s'ouvre pour englober d'immenses champs traversés en contre-bas par la rivière La Sarre et son pont. Une vue élevée similaire se répète vers le centre du secteur, mais sans la rivière. Venant de l'ouest, une autre situation similaire apparaît dans un tournant de la route qui donne une vue sur un pâturage de bovins et une ferme avec ses installations d'élevage. Le plus souvent, les champs et les pâturages occupent l'avant-plan tandis que la forêt ferme la vue à l'arrière-plan. La rivière La Sarre et ses abords constituent un point fort du côté est, tandis que dans la partie ouest, la traversée du village est intéressante. Un peu partout, les maisons, généralement modestes, les bâtiments de ferme et les terrains sont bien entretenus et contribuent à la beauté du paysage. |

Ces 12 secteurs couvrent une partie du territoire de 11 des 21 municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest :

- Clerval (2 secteurs) : île Nepawa et secteur ouest

- Dupuy (2 secteurs) : partie nord; 10^e-et-1^{er} Rang Est
- Gallichan
- La Reine
- La Sarre (2 secteurs) : route 111; 10^e-et-1^{er} Rang Ouest
- Macamic (3 secteurs) : route 111 et chemin Lépine; route 101 et 10^e-et-1^{er} Rang; 2^e-et-3^e Rang
- Palmarolle
- Poularies (2 secteurs) : 6^e-et-7^e Rang; route 101 et 8^e-et-9^e Rang
- Rapide-Danseur
- Ste-Germaine-Boulé
- Ste-Hélène-de-Mancebourg

Pour ce qui est de la plupart des autres municipalités, on y retrouve des paysages ruraux agricoles présentant un intérêt, mais ils ne couvrent pas une étendue aussi importante et ils n'ont pas la même continuité. En fait, seule la ville de Duparquet n'a pas de territoire rural agricole.

3.2 Les éléments forts des paysages étudiés

3.2.1 Les champs et les pâturages

La grande force des paysages ruraux de l'Abitibi-Ouest vient d'abord des vues sur les champs cultivés et pâturages. Les cultures de fourrages donnent de belles teintes de verts, qui sont parfois rehaussées par le vert jaune de l'herbe courte après une récolte, par le mauve du trèfle à maturité ou par les fleurs jaunes de certaines cultures. À plusieurs endroits, des plantes à fleurs aux couleurs variées occupent des champs qui ne sont plus cultivés, leur donnant une beauté bucolique, qui s'étiolera cependant avec les années et qui finira par disparaître. Lors des différentes récoltes, les champs peuvent être parsemés d'andins verts ou jaunes et de grosses balles rondes de foin ou de paille. La machinerie agricole à l'œuvre fait partie du paysage des champs ou des cours des fermes.

Les nombreux champs de céréales, blé, avoine et orge, donnent des teintes qui varient selon le moment de la saison, du vert bleuté au printemps jusqu'au jaune doré du blé ou au jaune plus pâle de l'avoine en août et septembre. Par endroits, les fleurs jaunes du canola se démarquent du vert du feuillage.

En août et septembre, la terre à nu apparaît à la suite de labours et de hersages, souvent en vue de la semence de blé d'automne. Le sol prend des tons de beige et ponctuellement de noir qui contrastent alors avec les verts et les jaunes des champs et pâturages et mettent bien en valeur les vallons.

Dans les pâturages, la hauteur de l'herbe verte n'est pas constante et est souvent surmontée par des tiges fleuries plus hautes et éparées. Les troupeaux de bovins de boucherie attirent souvent la vue. Il n'est pas rare de voir des dizaines de bovins dispersés par petits groupes, qui prennent tous la même orientation, parfois en suivant la pente d'un vallon. Fréquemment, des bosquets de tremble, des arbres isolés et des arbustes contribuent au rythme du paysage des pâturages, tout comme des trembles plus ou moins clairsemés à leur marge. Ponctuellement, on peut apercevoir au loin, en bordure de la forêt, des installations d'hivernage pour les bovins de boucherie. Ces derniers sont à l'extérieur toute l'année. La partie la plus visible de ces installations est constituée de longues palissades de planches de bois grises posées à la verticale, qui servent de coupe-vent. Il arrive aussi que de telles installations d'élevage soient près de la route. Les anciennes clôtures agricoles autour des pâturages sont aujourd'hui peu nombreuses, étant remplacées par des clôtures électriques peu visibles.

Que les champs soient cultivés ou en pâturage, les vues se renouvellent continuellement au fil de la route par des changements de teintes, les variations des pentes du terrain et des vallons, par la présence irrégulière de troupeaux, de bosquets, de plantations, de bâtiments de ferme et de maisons, de haies, le tout sur un arrière-plan forestier, vert foncé, parfois rapproché, souvent assez lointain.

De telles vues de qualité sur les champs et pâturages constituent l'attrait principal de presque tous les secteurs étudiés.

Les champs dégagent des parfums, qui sont propres à chaque culture. Le vent transporte des odeurs agréables, souvent celles des fleurs de trèfle et des fleurs des champs abandonnés.



Vastes champs et bâtiments agricoles à Ste-Germaine-Boulé au début de juillet (fiche 11)



Champ de céréale à Palmarolle à la mi-août, chemin des Montagnards (au bout de 6^e-et-7^e Rang Ouest). Des cyclistes profitent des vues. (fiche 9)



Récolte à la fin d'août en bordure de la route 111 à Dupuy, 9^e Rang (fiche 3)



Champ de canola du 6^e Rang Ouest à Palmarolle, en août (fiche 9)



Un pâturage et des bovins de boucherie, La Reine (fiche 6)



Un pâturage et des chevaux, 10^e-et-1^{er} Rang Est à Macamic

| | |
|--|--|
|  |  |
| <p>Champs un peu à l'ouest de Ste-Hélène-de-Mancebourg, fin juin (fiche 12)</p> | <p>Champ d'avoine fin août, 10^e Rang Est à Macamic, vu de la route 101 (fiche 8)</p> |
|  |  |
| <p>L'entreposage de bois de chauffage fait souvent partie du paysage. 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à La Sarre (fiche 4)</p> | <p>L'entreposage de bois de chauffage porte parfois sur des volumes assez importants. 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à La Sarre (fiche 4)</p> |
|  | |
| <p>Champs, récolte et lac Abitibi vus du chemin de la Plage-Delisle à Clerval, 24 sept. 2015 (fiche 2)</p> | |



Rang de la Baie à Gallichan, fin juin (fiche 5)

8^e-et-9^e Rang Ouest à Dupuy, fin septembre (fiche 3)10^e-et-1^{er} Rang Ouest, La Sarre, fin septembre (fiche 4)

3.2.2 La forêt, les bosquets, les arbres

La forêt est présente en arrière-plan presque partout, avec ses verts foncés et ses franges irrégulières. Elle rejoint la route à plusieurs endroits, auquel cas elle constitue un atout paysager pour ses qualités visuelles en y ajoutant du rythme. Dans un grand nombre de cas, le tremble est l'espèce principale, de même que le bouleau blanc, résultant de la repousse après des coupes forestières. L'épinette noire, le sapin, le pin gris et le mélèze sont abondants à certains endroits. L'épinette et le pin gris sont presque toujours retenus pour les plantations.

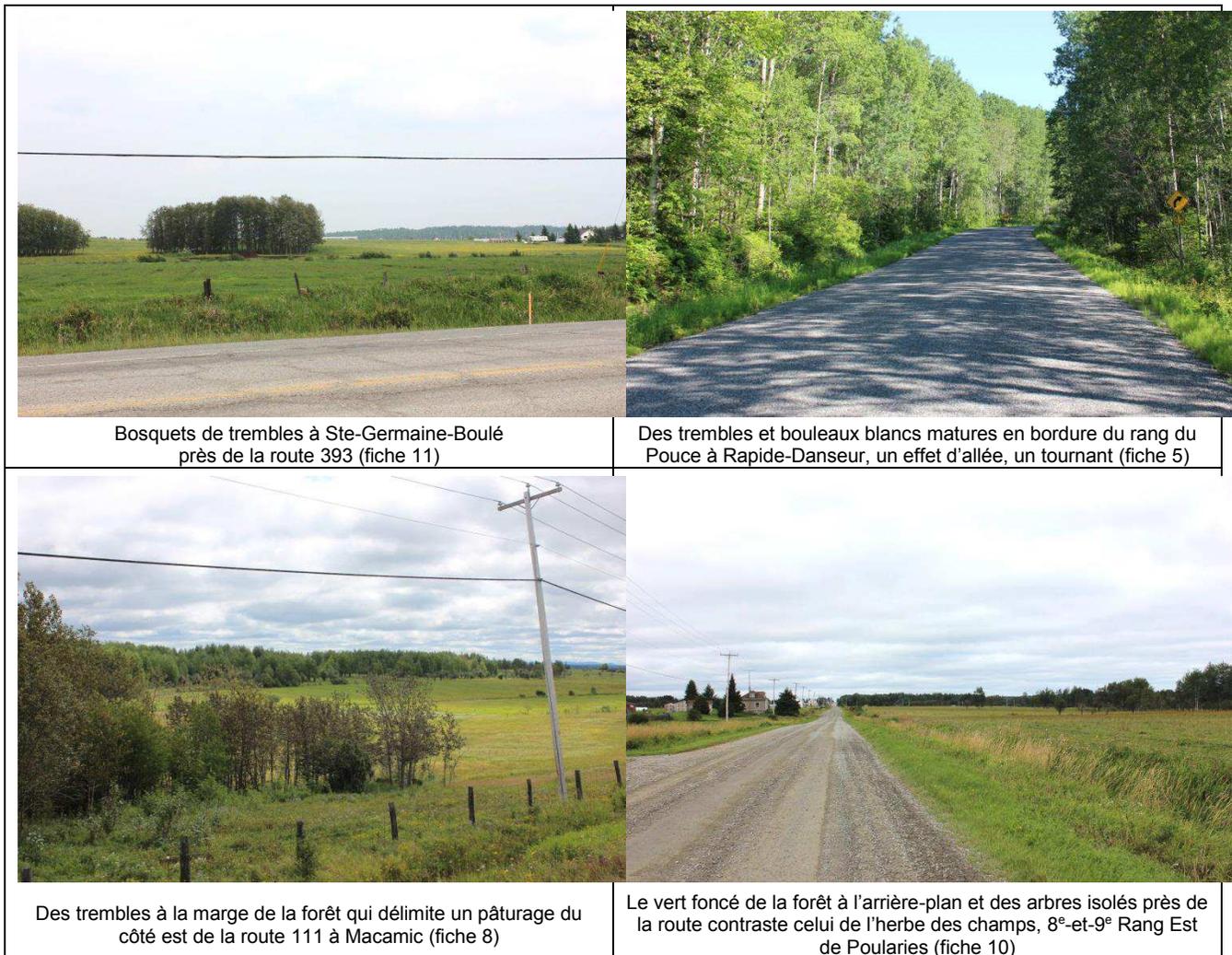
Si la forêt, incluant les plantations, peut être un atout paysager, il arrive aussi qu'elle provoque l'effet inverse parce que ses qualités visuelles sont moindres, voire négatives, et parce qu'elle obstrue trop longtemps les vues sur les champs. La forêt et les plantations occupent une partie limitée de l'avant-plan de tous les secteurs étudiés.

La frange de la forêt est souvent irrégulière et à une distance variable de la route. Par endroits en bordure de pâturages, il est intéressant de voir une frange de trembles isolés ou clairsemés, de même que des bosquets de trembles, notamment à Ste-Germaine-Boulé, Palmarolle, Poularies, Macamic, La Sarre et La Reine.

Les arbres sont présents à de très nombreux endroits comme bandes le long des cours d'eau, comme rangées en bordure de la route, comme petits groupes d'arbres autour des propriétés, parfois pour en assurer l'intimité, ou comme plantations dans d'anciens champs abandonnés.

Pour un tronçon du Rang du Pouce à Rapide-Danseur, les verts de la forêt de trembles et de bouleaux matures confèrent un charme particulier à la route, avec un effet d'allée renforcé par la relative étroitesse de la chaussée asphaltée, tandis que l'herbe verte et des fougères occupent le petit accotement. Dans un tournant de la route, la rivière Duparquet attire l'œil à travers les branches.

Un peu partout, les verts des arbres sont plus foncés que ceux des champs ou font contraste avec le jaune des céréales à maturité. À l'automne, les trembles et les bouleaux colorent le paysage de jaune et d'ocre, puis ce sont les mélèzes dont le vert tourne à un jaune légèrement orangé. Lorsque la forêt rejoint la route, les couleurs des arbres contrastent avec le gris des chemins gravelés ou le gris bleuté de l'asphalte.





Contours irréguliers de la forêt du côté ouest de la route 111 à Dupuy (lots du nord du 9^e Rang et du 10^e Rang – fiche 3)



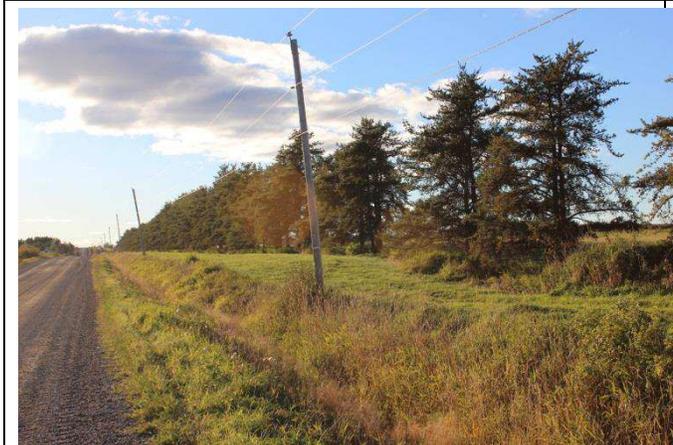
Des trembles bordent le chemin de l'Île-Nepawa à Clerval à l'est du pont (fiche 1)



Des conifères protègent cette maison du 8^e-et-9^e Rang Ouest à Dupuy contre les vents du nord-ouest et contre les indiscretions des automobilistes (fiche 3)



Une petite hauteur, un tournant de la route, des arbres qui encadrent la vue au loin sur les champs, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest, Macamic (fiche 8)



Une rangée de pins gris plantés au nord du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à La Sarre (fiche 4)



La prédominance de la forêt est souvent utilisée dans la présente étude pour délimiter un secteur comme ici au 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à Dupuy (fiche 3)

3.2.3 La topographie

Le terrain de tous les secteurs étudiés est relativement plat ou avec des vallons de faible hauteur, parfois amples. Les pentes sont rarement fortes. Des affleurements rocheux, présents ici et là, provoquent des déviations des routes, autrement rectilignes, avec des côtes dont les hauteurs permettent de belles vues sur les champs, parfois au loin. À certains endroits, la hauteur des côtes a été atténuée par du dynamitage, ce qui donne des parois rocheuses qui encadrent la route et définissent une vue au loin en perspective, comme à Macamic, avec une vue en direction de Ste-Hélène-de-Mancebourg, ou encore le long de la route 111 entre La Sarre et Macamic. Les lacs et cours d'eau, qui constituent les endroits les plus bas, sont marqués par des pentes de chaque côté, qui contribuent au rythme des paysages.



Vallons avec pentes vers un cours d'eau agricole du 2^e-et-3^e Rang à Dupuy, vus à partir de la route 111 (fiche 3)



Vallons et arrière-plan de collines vus du 2^e-et-3^e Rang Est de Ste-Germaine-Boulé, vers le sud (fiche 11)



Le terrain descend vers la rivière Lois puis remonte, contribuent à la qualité de la vue à partir de la route 101 à Macamic (fiche 8)



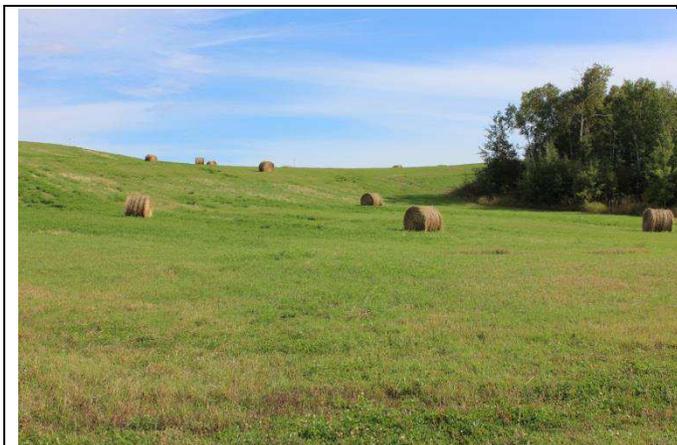
Les pentes et la courbe de la route contribuent aux surprises de ce paysage à l'ouest de Ste-Hélène-de-Mancebourg (fiche 12)



Les belles courbes d'un talus avec de la verdure, 10^e-et-1^{er} Rang à Dupuy, à la limite de La Sarre (fiche 4)



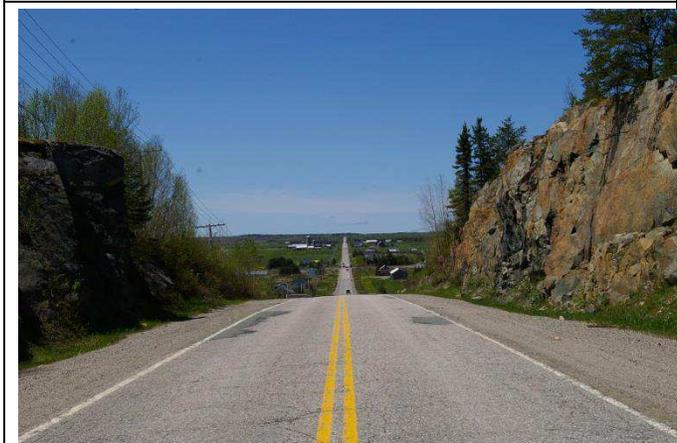
Le charme d'un champ plat, 3^e-et-4^e Rang à Clerval (fiche 2)



Champ en pente vers le lac Abitibi, chemin de la Plage-Delisle, Clerval (fiche 2)



Vallon et talus à pente plus forte à l'est du chemin du Petit-Quatre à Clerval. Ce talus pourrait correspondre à une ancienne ligne de rivage de l'immense lac Ojibway lors du retrait du glacier il y a moins de 9 000 ans (fiche 2)



Des rochers encadrent la route et la vue vers Ste-Hélène-de-Mancebourg à partir du 2^e-et-3^e Rang Ouest de Macamic (fiche 12)



Un affleurement rocheux dynamité encadre le 8^e-et-9^e Rang Est à Dupuy et est contourné plus loin par une courbe dans la route (fiche 3)



Les formes courbes à gauche sont celles de la butte de sables et graviers d'un esker, de forme allongée dans le sens nord-sud. Ces formes arrondies se démarquent peu d'autres vallons qui correspondent à des variations dans le substrat des champs d'argile. 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à La Sarre (fiche 4)

3.2.4 Les cours d'eau et les lacs

La présence de cours d'eau et de lacs constitue un élément important des paysages de certains secteurs.

Le lac Abitibi est omniprésent le long du chemin de l'Île-Nepawa à Clerval, avec ses îles, ses pointes, ses baies et les talus qui le bordent. Il contribue largement à la qualité du paysage. Le lac Abitibi est également une composante majeure du secteur ouest de Clerval (secteur 2).

À Gallichan et Rapide-Danseur, on sent toujours la présence de la rivière Duparquet même lorsqu'on ne la voit pas. Les vues sur la rivière sont un élément fort, d'un côté comme de l'autre et particulièrement à partir du pont de chacun des villages.

À Ste-Hélène-de-Mancebourg et Macamic, la côte à l'ouest du secteur donne une belle perspective sur la rivière La Sarre, tandis que le pont et les abords du pont donnent aussi de superbes vues.

À La Reine, la rivière La Reine (ou Okiko) est visible de quelques endroits à partir de la route et des chemins de rang, donnant une touche particulière à ce qui l'entoure et constituant une invitation à s'y arrêter, tout comme le ruisseau Saugeen et le cours d'eau Lavallée.

À Macamic et Poularies, il y a des vues intéressantes sur la rivière Loïs près des ponts des 8^e-et-9^e Rang et des 10^e-et-1^{er} Rang. Ailleurs, la rivière est omniprésente même si on ne la voit pas. Son existence est soulignée par des rangées d'arbustes et de peupliers de chaque côté et par les pentes qui descendent vers son lit et en remontent.

Le lac Macamic retient l'attention en bordure du chemin Lépine à Macamic. La rivière Dagenais agrément le paysage de Palmarolle à deux endroits le long du chemin du 6^e-et-7^e Rang et dans le village. Le lac Abitibi est visible du bout du chemin du 8^e-et-9^e Rang. La rivière Des Méloizes (ou Calamité) croise trois chemins de rang à l'est de la route 393 à Dupuy, dont deux pour lesquelles sa configuration entraîne une courbe dans le chemin autrement rectiligne; elle détermine dans chaque cas un paysage particulier. La rivière La Sarre croise la route 393 au nord de La Sarre, rompant une certaine monotonie du paysage.



Sur l'île Nepawa à Clerval, le lac Abitibi est omniprésent même lorsqu'on ne le voit pas (fiche 1)

Rivière Loïs vue du chemin des 8^e-et-9^e Rang à Poularies (fiche 8)



Rapides de la rivière Duparquet vus du pont de Rapide-Danseur (fiche 5)



Rivière Duparquet et île Gallichan vues du pont de Gallichan (fiche 5)



La rivière Lois croise le 6^e-et-7^e Rang Est à Poularies (fiche 10)



Rivière La Sarre vue du pont à Ste-Hélène-de-Mancebourg (fiche 12)



La rivière Des Méloizes (ou Calamité) croise le 10^e-et-1^{er} Rang Est à Dupuy (fiche 4)



Cours d'eau Lavallée à La Reine (fiche 6)

3.2.5 Certaines propriétés, les bâtiments de ferme, les maisons, les qualités architecturales, le bon entretien

Les bâtiments agricoles et les maisons constituent un élément majeur des paysages ruraux. Les granges sont nombreuses et plusieurs sont assez anciennes et bien conservées, notamment le long du 2^e-et-3^e Rang Est à Ste-Germaine-Boulé ou dans des rangs de Dupuy et La Sarre. Plusieurs granges au toit arrondi datent des années 1960, ayant été construites avec cette forme qui résiste mieux au vent, après la tornade qui a détruit un grand nombre de granges le 30 juin 1963. Les silos à foin verticaux sont nombreux, ils datent tous de quelques dizaines d'années, ce qui correspond à la meilleure méthode de conservation du foin à ce moment. Les silos à céréales, eux aussi nombreux, sont presque tous plus récents, certains très récents, et sont construits dans la foulée de la progression rapide de la culture du blé.

Les quelques installations d'élevage des bovins de boucherie qui sont en bordure des chemins de rang marquent le paysage par les coupe-vent qui prennent la forme de leurs longues palissades en planches grises, donnant un caractère distinctif aux installations d'élevage dont elles font partie. De telles installations sont plus nombreuses en bordure de la forêt où elles sont peu visibles parce qu'elles sont loin des chemins.

Les belles maisons sont un atout des paysages à plusieurs endroits. Plusieurs ont un étage et demi et certaines sont une évolution de l'ancienne maison de colonisation. Par endroits, de belles propriétés sont installées sur une petite hauteur dans un tournant, donnant une belle vue sur les champs, comme en bordure du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest de Macamic. À Clerval et à Dupuy, plusieurs sont des maisons carrées de deux étages.





Granges et autres bâtiments de ferme du 2^e-et-3^e Rang Est de Ste-Germaine-Boulé (fiche 11)



Bâtiments agricoles à Dupuy en bordure du 3^e Rang Ouest au coin de la route 111 (fiche 3)



Une hauteur, un tournant de la route, une belle vue sur des bâtiments agricoles et des installations d'élevage, 2^e-et-3^e Rang Ouest à Ste-Hélène-de-Mancebourg (fiche 12)



Silos à foin du 6^e Rang Est à Palmarolle (fiche 9)



Une maison carrée à deux étages, comme il y en a plusieurs en bordure du 2^e-et-3^e Rang à Clerval (fiche 2)



La maison, les bâtiments de ferme, les arbres et les champs forment un tout harmonieux, 8^e-et-9^e Rang Est, Macamic (fiche 8)



Une grange ancienne au nord de la route 111 entre La Sarre et Macamic (fiche 7)



Belle propriété du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest de Macamic (fiche 8)



L'une des belles propriétés de l'île Nepawa à Clerval (fiche 1)



L'une des nombreuses belles granges à La Sarre, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest (fiche 4)



Installations d'élevage de bovins de boucherie, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest, La Sarre (fiche 4)



Installations d'élevage de bovins de boucherie, 6^e-et-7^e Rang à La Reine (fiche 6)



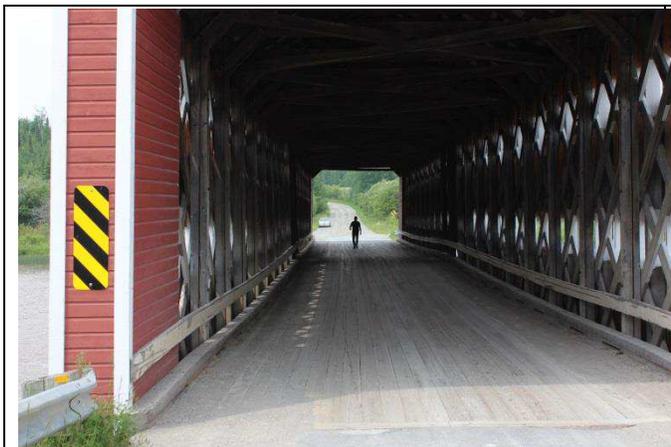
Chaque propriété du quatre-coins de la route 111 et du 2^e-et-3^e Rang à Dupuy contribue à composer un paysage séduisant avec ses belles maisons, les bâtiments et aménagements agricoles et le bon entretien qui en est fait.

Aucun inventaire n'a été réalisé des maisons, granges et autres bâtiments d'intérêt patrimonial, sauf pour ce qui est du territoire de la Ville de La Sarre. Les observations faites dans le cadre de la présente étude permettent de penser qu'un grand nombre de maisons, granges et installations d'élevage présente un intérêt patrimonial.

3.2.6 Les maisons de colonisation et autres attraits patrimoniaux

Les secteurs étudiés comprennent différents sites d'intérêt, principalement des immeubles patrimoniaux, qui contribuent à la valeur paysagère. Certains de ces sites bénéficient d'une reconnaissance formelle : pont couvert Molesworth de Macamic, pont couvert du chemin de l'Île-Nepawa (qui date de 1946) et site patrimonial de Rapide-Danseur (église, presbytère, rapides). Des églises font partie de secteurs étudiés et sont inventoriées au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, soit celles de Gallichan, Macamic, Poularies et Ste-Hélène-de-Mancebourg.

Plusieurs maisons de colonisation, dont la construction et l'architecture datent de plus de 70 ans, ont conservé une partie importante de leurs caractéristiques d'origine, notamment dans le 6^e-et-7^e Rang Ouest de Poularies.



Le pont couvert du chemin de l'Île-Nepawa à Clerval (fiche 1)



L'église de Rapide-Danseur fait partie d'un site patrimonial classé par le Gouvernement du Québec. (fiche 5)



Une maison de colonisation peu transformée, parmi quelques-unes, 6^e-et-7^e Rang Ouest à Poularies. (fiche 10)



Le verger de l'île Nepawa met en valeur un microclimat. (fiche 1)



Le pont couvert Molesworth du 2^e-et-3^e Rang Est de Macamic est un site d'intérêt patrimonial reconnu. (fiche 8)



Le charme de la modeste église de Sainte-Jeanne-d'Arc de Clerval, qui date de 1933. (fiche 2)

3.2.7 Les chemins de rang et de traverse et les quatre-coins

La plupart des chemins de rang et de traverse des secteurs étudiés sont linéaires. Il en résulte que pour les occupants d'une automobile, la vue porte au loin en avant, sauf à l'approche d'une côte montante ou d'une courbe de la route, qui sert le plus souvent à contourner une petite colline. La vue au loin est plus prenante dès qu'il y a une petite hauteur. Une telle vue est parfois encadrée de chaque côté par des rochers, des arbres ou des propriétés, donnant une perspective comme s'il y avait un point de fuite au loin.

Les paysages sont souvent assez différents selon que l'on circule sur un chemin de rang ou sur un chemin de traverse. Les maisons et bâtiments de ferme sont presque toujours en bordure des chemins de rang, le plus souvent d'orientation est-ouest. Historiquement, le défrichement des champs s'est fait à partir de ces chemins en s'en éloignant, tout en conservant des boisés de ferme plus loin de la route. En conséquence, il y a aujourd'hui une prédominance des champs à proximité des routes des secteurs étudiés, tandis que la forêt est plus éloignée.

C'est différent pour les chemins de traverse. Comme il y a 3,2 kilomètres entre deux chemins de rang, le plus souvent, il y a près de 3,2 kilomètres entre deux maisons ou deux fermes le long d'une traverse. Vers le milieu de cet espace, il y a un boisé de chaque côté de la route. Ailleurs, le paysage est ouvert sans être obstrué par les maisons et les bâtiments de ferme. Aussi, à quelques endroits en bordure de chemins de traverse, on note parfois la présence d'un champ relativement étroit, bordé de forêt.



Le quatre-coins de la route 111 et du 2^e-et-3^e Rang à Dupuy (fiche 3)



Un champ allongé et assez étroit, bordé de forêt, le long de la Traverse de Clerval-La Reine, comme on en voit à quelques endroits en bordure de chemins de traverse. (fiche 2)

3.3 Les éléments qui atténuent la valeur des paysages étudiés

Si les paysages ruraux sont de qualité sur de longs parcours routiers, leur valeur est souvent affectée par des éléments négatifs, qui sont relevés dans les fiches des secteurs du chapitre 3. Les plus fréquents sont les suivants :

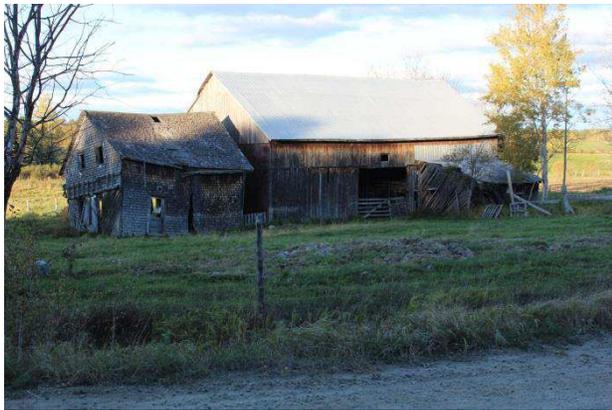
- Les champs abandonnés avec friche arbustive et herbacée. On les retrouve dans presque tous les secteurs, dans des proportions variables. Leur présence importante en bordure de certains chemins a été un élément important de l'évaluation qui a conduit à ne pas retenir ces secteurs dans la présente étude. Cependant, plusieurs champs non cultivés sont fleuris et agréables à la vue, mais avec les années, leur intérêt visuel se dégrade, puis disparaît.
- Les nombreux bâtiments, agricoles et résidentiels, abandonnés ou mal entretenus. Ils sont présents dans tous les secteurs, même ceux dont les propriétés sont généralement attrayantes. Les transformations de l'agriculture sont une cause importante. Plusieurs maisons, granges et autres bâtiments ne servent plus et se détériorent sans être démolis. Des maisons et des granges ont été transformées en entrepôts et sont peu entretenues. L'agrandissement des entreprises agricoles restantes au fil des décennies contribue à ce phénomène. Il y a même par endroits des signes d'un mauvais entretien de silos à foin verticaux parce qu'ils sont de moins en moins nécessaires pour l'entreposage du foin.
- Des boudins de balles de foin emballées dans du plastique blanc sont entreposés près de la route à de nombreux endroits et occupent souvent beaucoup de place. Il est fréquent que leur disposition s'intègre mal dans le paysage.
- Le terrain de certaines propriétés, agricoles, résidentielles ou à caractère industriel est mal entretenu et on y retrouve de l'entreposage peu esthétique, divers débris et parfois de petits amoncellements.
- Les arbustes dans les fossés des chemins bloquent la vue sur les champs et les propriétés à plusieurs endroits.
- Divers usages à caractère industriel de petite envergure sont présents en milieu rural. Certains d'entre eux sont peu esthétiques. Cela comprend quelques sablières.
- Par endroits, les panneaux de signalisation routière sont mal entretenus.



Maison abandonnée en bordure du chemin des 2^e-et-3^e Rang Ouest à Ste-Germaine-Boulé, où les paysages sont de grande qualité. (fiche 11)



Grange détériorée en bordure du chemin des 6^e-et-7^e Rang Ouest à Palmarolle, comme il en existe quelques autres plus à l'est. (fiche 9)



Ancienne maison de colonisation et grange détériorées (fiche 4)



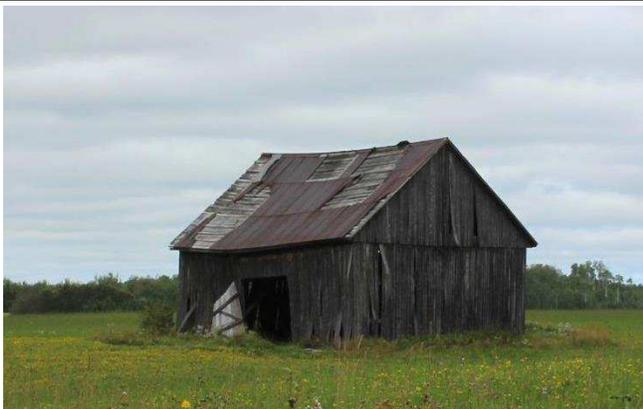
Maison abandonnée au nord de La Reine (fiche 6)



Grange très détériorée en bordure du chemin des 6^e-et-7^e Rang Ouest à Poularies (fiche 10)



Bâtiment détérioré en bordure de la route 111 à l'ouest de Macamic, où le trafic est important. (fiche 7)



Grange abandonnée, 10^e-et-1^{er} Rang Est, Macamic (fiche 8)



Débris d'excavation au nord du village de Ste-Germaine-Boulé (fiche 11)



Souvent, les boudins blancs de balles de foin s'intègrent assez mal au paysage des champs, ici en bordure du 6^e-et-7^e Rang Ouest de Palmarolle. (fiche 9)



Ce long boudin blanc de balles de foin affecte la qualité du paysage, ici en bordure du 10^e-et-1^{er} Rang à La Sarre. (fiche 4)

| | |
|---|---|
|  <p>Arbustes dans les fossés en bordure du chemin de la Rivière Est à Gallichan (fiche 5)</p> |  <p>Ces arbustes dans les fossés bloquent partiellement la vue sur les champs et le lac Abitibi à Clerval. (Traverse de Clerval-La Reine) (fiche 2)</p> |
|  <p>Sablière en bordure de la route 111 à l'est de La Sarre (fiche 7)</p> |  <p>Terrain encombré de débris en bordure du Rang du Détour à Rapide-Danseur (fiche 5)</p> |
|  <p>Fondations d'une ancienne maison abandonnée et remise mal entretenue, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest à La Sarre (fiche 4)</p> |  <p>Fondations abandonnées et hangar effondré, 8^e-et-9^e Rang Ouest à Dupuy (fiche 3)</p> |

3.4 Les variations des paysages au cours des saisons

Les relevés des paysages et leur évaluation ont été faits pendant la saison de croissance agricole et pendant la période de la récolte des céréales pour certains. Aucun inventaire n'a été fait des autres saisons. Si les résidents bénéficient des paysages étudiés tout au long de l'année, c'est moins le cas des touristes parce que ces derniers sont présents principalement à partir de l'ouverture de la pêche dans la deuxième moitié de mai (le lac Duparquet attire un grand nombre de pêcheurs de l'extérieur de la région) et surtout de la fin de juin jusqu'au début de septembre. C'est sans doute au cours de cette période que les paysages ruraux étudiés présentent leurs plus beaux atours, avec les différentes teintes des champs en culture et des arbres, alors que les feuillus et les mélèzes ont leurs feuilles et au moment où les bovins sont plus visibles dans les champs.

Les autres saisons, même si elles n'ont pas été étudiées, présentent elles aussi un intérêt paysager qui est propre à chacune. À l'automne, ce sont les champs de céréales récoltées, la couleur limon ou grise des champs labourés, l'odeur de la terre, les feuilles des arbres feuillus et des mélèzes qui se teintent puis tombent. L'hiver, la blancheur des grandes étendues des champs et le contraste de la neige avec la couleur foncée des conifères donnent un charme particulier. Au printemps, c'est l'éclosion des bourgeons, la terre à nue, l'écoulement de l'eau et la reprise des activités agricoles.

3.5 Autres secteurs dont certains tronçons présentent un intérêt

Une visite sur le terrain a été faite de quelques autres secteurs qui respectent une partie des critères d'identification des paysages. Les paysages de ces secteurs présentent un intérêt à certains endroits par l'existence de champs et de pâturages d'une certaine importance et de points de vue intéressants. Cependant, tous présentent des limitations suffisantes pour qu'ils ne soient pas retenus dans la présente étude, principalement par les discontinuités entre les tronçons routiers présentant un intérêt et par la présence assez importante d'éléments qui atténuent la valeur du paysage, comme de la friche arbustive, des champs abandonnés, des arbustes dans les fossés, des propriétés abandonnées ou mal entretenues et une architecture présentant un intérêt limité.

Voici une liste des secteurs qui ont été visités, mais n'ont pas été retenus. Aucun relevé photographique n'a été fait sauf pour celui du 6^e-et-7^e Rang de La Sarre et Macamic.

- Dupuy, 8^e-et-9^e Rang Est

Une partie des paysages présente un intérêt pour de belles vues sur les champs vallonnés, la rivière Des Méloizes et des granges, dont certaines au toit rond. Cependant, la forêt et la friche arbustive occupent une place importante en bordure du chemin; de plus, les propriétés présentent un faible intérêt architectural et paysager.

- Dupuy, route 111 au sud du village

Il y a de belles vues sur les champs à 3 ou 4 endroits le long des tronçons est-ouest et nord-sud de la route 111. La valeur paysagère de ce secteur d'environ 6 km est affectée par l'importance de la forêt et de la friche arbustive en bordure de la route et l'intérêt visuel limité de la plupart des propriétés.

- Gallichan, chemin de la Rivière Est

Il s'agit du chemin au sud du village du côté est de la rivière Duparquet. Quelques vues sur la rivière pourraient présenter un intérêt, mais elles sont en partie obstruées par les arbustes dans les fossés. L'intérêt paysager des champs et des bâtiments agricoles est limité. Une grange à toit arrondi (en carène) présente un certain intérêt patrimonial, car cette architecture a été adoptée lors de la reconstruction de granges démolies par des tornades en 1963.

- La Sarre et Macamic, 6^e-et-7^e Rang Est de La Sarre et 6^e-et-7^e Rang de Macamic.

Il y a de belles vues sur les champs et les pâturages à quelques endroits, notamment près du lac Macamic. Il y a une belle vue vers La Sarre du haut d'un esker. Cependant, les activités industrielles et la sablière de la partie ouest du secteur affectent négativement le paysage. Dans l'ensemble, les maisons, les terrains et certains bâtiments agricoles présentent peu d'intérêt visuel.

- Palmarolle, Ste-Germaine-Boulé et Poularies, 4^e-et-5^e Rang

Il y a de belles vues sur les champs et les pâturages à différents endroits, parfois de points de vue un peu élevés. Ces sections sont entrecoupées par la présence de friche arbustive et de champs abandonnés. Il y a plusieurs bâtiments abandonnés et l'architecture des bâtiments présente peu d'intérêt.

- Poularies, 8^e-et-9^e Rang Ouest

Les belles vues sur les champs occupent une portion assez restreinte du secteur. Certaines propriétés présentent un intérêt paysager, mais ce n'est pas le cas de la majorité.

- Ste-Germaine-Boulé, 1^{er}-et-10^e Rang

Il y a de belles vues et de belles propriétés, particulièrement à l'est de la route du 1^{er}-au-2^e Rang, mais dont l'intérêt est limité en comparaison à ce que l'on retrouve le long du 2^e-et-3^e Rang de cette municipalité.

4 Synthèse et enjeux

4.1 L'évaluation des secteurs

Le tableau 2 résume l'évaluation qui a été faite des paysages (fiches de l'annexe B). Les motifs de ces évaluations sont présentés brièvement dans les fiches des secteurs. Ces évaluations comportent une part de subjectivité qu'il est difficile d'écarter complètement malgré les efforts de rigueur.

Une prudence s'impose dans l'interprétation de ce tableau. Pour chacun des trois critères d'évaluation, la valeur peut être faible, moyenne ou élevée. Il ne faudrait pas accoler une connotation négative à une valeur « faible ». Cette valeur signifie que ce secteur présente moins d'intérêt paysager qu'un autre secteur dont l'évaluation est « moyenne » ou « élevée ». Cela ne signifie cependant d'aucune manière qu'il ne présente pas d'intérêt paysager. Au contraire, le simple fait qu'une partie de territoire d'une municipalité soit incluse dans l'un des secteurs de l'étude signifie qu'il présente un intérêt paysager significatif.

La caractérisation et les évaluations qui ont été faites permettent d'affirmer sans aucune hésitation que le milieu rural du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest présente, à de très nombreux endroits, des paysages de bonne qualité et qu'il vaut la peine de les reconnaître, de les conserver et de les mettre en valeur.

Tableau 2 – Évaluation des paysages des secteurs

| Secteur | Esthétique | Caractère identitaire | Capacité d'absorption |
|---|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Clerval, chemin de l'Île-Nepawa | Élevée | Élevée | Faible |
| 2. Clerval, secteur ouest | Élevée ou moyenne | Moyenne | Faible |
| 3. Dupuy, partie nord | Moyenne | Moyenne | Moyenne |
| 4. Dupuy et La Sarre, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang | Faible | Moyenne | Moyenne |
| 5. Gallichan et Rapide-Danseur, divers chemins | Moyenne | Moyenne | Moyenne |
| 6. La Reine, divers chemins | Faible | Faible | Élevée |
| 7. La Sarre et Macamic, route 101 et chemin Lépine | Faible | Faible | Moyenne |
| 8. Macamic et Poularies | Élevée | Moyenne | Faible |
| 9. Palmarolle | Moyenne | Élevée | Moyenne |
| 10. Poularies, 6 ^e -et-7 ^e Rang | Faible | Faible | Élevée |
| 11. Ste-Germaine-Boulé, 2 ^e -et-3 ^e Rang | Élevée | Élevée | Élevée |
| 12. Ste-Hélène-de-Mancebourg et Macamic, 2 ^e -et-3 ^e Rang | Moyenne | Moyenne | Faible |

Circuits de visite

Considérant la qualité des paysages ruraux, des circuits pouvant être faits en automobile, en autobus, en motocyclette, à vélo ou à pied peuvent être proposés aux touristes et aux résidents de la région. Pour les secteurs ayant une évaluation moyenne, on pourrait insister sur la beauté des paysages en mentionnant aux visiteurs que quelques éléments des paysages pourraient les décevoir. Pour les secteurs dont l'évaluation est faible, on pourrait mentionner qu'ils comprennent de belles surprises tout en évitant de créer des attentes trop élevées.

4.2 Diagnostic succinct

La qualité des paysages ruraux étudiés est-elle menacée? Deux sections des fiches de l'annexe B donnent des indications pour répondre à cette question, soit celle sur les « Indices d'évolution du paysage » et celle sur les « Points noirs ». Tous les secteurs comprennent des « points noirs » qui affectent négativement les paysages de façon ponctuelle (par exemple, des bâtiments détériorés ou effondrés, des dépôts inesthétiques) ou sur une certaine étendue (friche arbustive).

Pour ce qui est de l'évolution des paysages, on peut y voir, par endroits, des signes de dégradation progressive. Cependant, les paysages semblent relativement stables dans quelques secteurs, particulièrement ceux de Dupuy (3), Dupuy et La Sarre (4), La Reine (6) et Ste-Germaine-Boulé (11). Dans certains secteurs, des changements progressifs peuvent être observés qui menacent la qualité des paysages, notamment dans les secteurs suivants : Clerval, île Nepawa (1), Rapide-Danseur et Gallichan (5), route 111 à La Sarre et Macamic (7), chemins de rang à Macamic et Poularies (8), Palmarolle (9) et Poularies (10).

Les principales menaces à la qualité des paysages sont associées aux transformations dans l'agriculture. La diminution du nombre d'entreprises agricoles et l'agrandissement de celles qui restent favorisent un abandon ou un mauvais entretien d'anciennes maisons, de granges et d'autres bâtiments agricoles. L'entreposage du foin dans des boudins de plastique favorise un mauvais entretien des granges et même des silos à foin, ce qui pourrait être amplifié par la progression rapide, actuellement en cours, de la culture de céréales. La friche arbustive est présente dans quelques secteurs et pourrait progresser à d'autres endroits à cause de la présence de nombreux champs abandonnés ou peu entretenus, de même que de pâturages extensifs. Le vieillissement de la population et celui des producteurs agricoles pourraient éventuellement devenir un facteur additionnel.

4.3 Enjeux d'appropriation et de conservation

L'appropriation par le milieu

Si de nombreux résidents apprécient au quotidien les beaux paysages du milieu rural qui les entoure, plusieurs indices recueillis dans le cadre de la présente étude permettent de penser qu'il y a très souvent une faible conscience de la qualité des paysages. De plus, la reconnaissance formelle de leur existence est presque inexistante.

Par conséquent, le premier enjeu est celui de l'appropriation par le milieu de l'existence de paysages ruraux de qualité, en souhaitant que la présente étude puisse constituer un outil en ce sens. Une telle appropriation implique nécessairement qu'il y ait une certaine acquisition de connaissances sur ces paysages, sur ce qui les caractérise, leurs spécificités et ce qui leur confère un intérêt. L'appropriation pourrait conduire à une reconnaissance formelle à l'échelon municipal.

Assurer la conservation des paysages d'intérêt

Le second enjeu porte sur la conservation des paysages et des éléments qui leur confèrent un intérêt. Les dynamiques économiques et sociales, particulièrement ce qui touche l'agriculture, la production laitière, la production de bovins de boucherie et la culture des céréales peuvent entraîner l'abandon de la culture de certains champs et un mauvais entretien des bâtiments agricoles, sinon leur abandon pur et simple sans même que l'on veuille investir pour les démolir. Avec les années, l'apparence des champs abandonnés se détériore. Avec les décennies, la friche arbustive prend de l'importance et peut donner une impression visuelle négative, surtout si elle occupe une place importante près des routes.

Pour ce qui est des résidences, leur bon entretien peut être difficile à assurer à cause de la pauvreté de certains occupants ou du peu d'importance qu'ils accordent à l'esthétique. Il peut en être de même pour des usages à caractère industriel qui sont parfois inesthétiques, non pas en soi, mais parce que les entrepreneurs accordent peu d'importance à cette question ou à cause de leurs moyens limités.

Une attention particulière doit être accordée à la plantation d'arbres. Déjà à certains endroits, des plantations de conifères près de la route obstruent la vue sur de beaux champs. Il peut en être de même de haies d'arbres, notamment des haies coupe-vent.

La conservation des paysages peut comprendre des mesures visant l'amélioration des paysages et la correction d'éléments qui en affectent la qualité, par exemple, la démolition de bâtiments abandonnés ou un meilleur contrôle des arbustes dans les fossés des chemins.

Par ailleurs, les municipalités et les autres organismes concernés ne pourront contrer les tendances lourdes dans l'agriculture, qui ont inévitablement des répercussions sur les paysages. Cela ne les empêche cependant pas d'intervenir pour favoriser la fierté et pour combattre un certain laisser-aller. Intervenir en ce sens pourrait être positif même pour le développement agricole.

5 Quelques recommandations pour la suite

5.1 Mesures visant l'appropriation par le milieu

La première condition pour que des initiatives de conservation des paysages soient prises est que des personnes aient conscience de l'existence de paysages de qualité qui méritent d'être conservés. Par conséquent, si des personnes ou groupes de personnes d'une municipalité partagent les analyses et les conclusions de la présente étude, elles pourraient chercher à les faire connaître dans leur milieu, auprès de la population et des instances municipales. Différentes mesures peuvent alors être prises pour favoriser l'appropriation, dont certaines sont suggérées dans les actions présentées au tableau 3.

Les mesures visant l'appropriation par le milieu sont aussi importantes que celles de conservation. En fait, il s'agit de mesures de conservation. Le paysage est le résultat de l'action de tous les propriétaires d'un secteur. Dans le domaine artistique, on dirait que c'est une création collective. Par conséquent, pour assurer une bonne conservation des paysages, il faut que le plus grand nombre possible de propriétaires ait conscience de vivre dans un milieu dont le paysage est de qualité et que chacun contribue à le façonner par le travail qu'il effectue dans les champs, par les choix qu'il fait pour sa maison et ses bâtiments de ferme, par l'entretien qu'il fait ou ne fait pas de sa propriété, par les biens qu'il met ici et là.

La conscience nécessaire implique un minimum de connaissance des composantes et des caractéristiques qui confèrent un intérêt au paysage. La présente étude s'applique à en faire découvrir quelques-unes et peut servir de référence en ce sens.

L'appropriation peut être ou devenir un ingrédient important de la fierté locale. De nombreuses observations faites dans le cadre de la présente étude permettent de penser qu'une telle fierté existe dans chacun des secteurs étudiés, à des degrés divers, même à des endroits où un observateur ne s'y attendrait pas. Un renforcement de la fierté locale qui serait associé à la question des paysages pourrait avoir une incidence sur la volonté de certains résidents de continuer à y résider et à y investir et ainsi devenir un facteur favorable au développement local.

5.2 Mesures de conservation

Les mesures de conservation visent d'abord à maintenir les éléments qui confèrent un intérêt aux paysages. Elles devraient également viser à améliorer les paysages en apportant des correctifs à certains éléments qui en affectent la qualité.

La conservation peut comprendre des mesures incitatives et des mesures réglementaires. L'accent devrait être mis en premier lieu sur les mesures incitatives. Différentes mesures de conservation sont proposées au tableau 3.

Les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan dans la conservation. Les choix qu'elles font peuvent contribuer à une dynamique positive faisant en sorte que chaque propriétaire fasse sa part en fonction de ses moyens et de ses valeurs. Chaque municipalité peut jouer un rôle positif en soutenant diverses initiatives et en en prenant elle-même. De plus, elle peut apporter des ajustements à ses règlements en vue de favoriser le maintien et l'amélioration des paysages, particulièrement par les règlements d'urbanisme.

L'Union des producteurs agricoles peut également être un partenaire majeur dans la conservation et la mise en valeur des paysages. La première caractéristique de chacun des secteurs de la présente étude est la prédominance de champs en culture ou en pâturage en bordure des routes. Pour ce qui est du bâti, les bâtiments de ferme sont la composante principale avec les maisons. Ces éléments font que les producteurs agricoles sont les principaux intervenants qui façonnent le paysage.

5.3 Recommandations sous forme d'actions

Le tableau qui suit propose une liste non limitative d'actions visant la conservation, l'amélioration et la mise en valeur des paysages. Il s'agit de suggestions d'actions qui peuvent être réalisées s'il y a des personnes pour les entreprendre.

Tableau 3 – Actions de conservation, d'amélioration et de mise en valeur des paysages

| ACTION | RESPONSABLE OU PARTENAIRE |
|---|--|
| 1. Réaliser des actions visant une appropriation par le milieu relativement aux paysages ruraux de qualité : <ul style="list-style-type: none"> a) Organiser des visites à pied ou à vélo; b) Organiser un concours de photographies de paysages ruraux, exposer ces photos, en diffuser dans les médias sociaux et autres; c) Demander à des résidents d'identifier les composantes qu'ils trouvent les plus intéressantes dans les paysages qui les entourent et diffuser les résultats dans le bulletin municipal et d'autres médias; d) Interviewer des résidents sur leur rapport au paysage qui les entoure et en diffuser les résultats dans le bulletin municipal et d'autres médias; e) Organiser un colloque de sensibilisation de la population locale sur les paysages du milieu rural qui les entoure, avec visite sur le terrain et prise de photos; f) Toute autre initiative pertinente en fonction de l'intérêt des personnes concernées et de ce qui est à leur portée. | Municipalités Individus, groupes de personnes ou organismes intéressés UPA |
| 2. Mandater un comité existant ou mettre sur pied un comité d'embellissement en vue de favoriser le maintien des éléments qui contribuent à la qualité des paysages et de favoriser l'élimination d'éléments négatifs. | Municipalités |
| 3. Faire connaître à la population locale et régionale l'existence de paysages ruraux de qualité via différents médias sociaux et autres. | MRC Municipalités Individus, groupes de personnes ou organismes intéressés |
| 4. Produire et diffuser une brochure destinée aux résidents et touristes, proposant des parcours en milieu rural axés sur l'observation des paysages et des propriétés ³ . | MRC Municipalités |
| 5. Aménager de petits stationnements à certains endroits en bordure des routes, notamment près des points élevés qui donnent les meilleures vues et près des ponts (il y en a un près du pont couvert de l'île Nepawa). La réglementation du MTQ ou des municipalités interdit le stationnement en bordure des routes et l'aménagement de petits stationnements permettrait aux visiteurs de s'arrêter en conformité avec la réglementation. | MTQ Municipalités Propriétaires privés intéressés |
| 6. Organiser des visites à pied des secteurs, ce qui pourrait se faire en une journée de marche dans la plupart des cas. Organiser des visites à vélo, ce qui pourrait se faire en moins d'une demi-journée par secteur en comptant des arrêts fréquents. | Municipalités Organismes et individus intéressés |
| 7. Réaliser et publier sur internet un complément d'inventaire photographique à l'automne et à l'hiver, de même que de points de vue intéressants qui n'ont pas été relevés et même de secteurs qui n'ont pas été relevés. | Municipalités Organismes et individus intéressés |
| 8. Réaliser un inventaire des immeubles patrimoniaux en milieu rural en vue de leur conservation et de leur mise en valeur, considérant qu'ils constituent une composante importante des paysages ruraux et considérant que la Ville de La Sarre a déjà réalisé un tel inventaire. | MRC Municipalités Ministère de la Culture et des Communications UPA |

³ L'article suivant présente une courte analyse sur les parcours touristiques en milieu rural : Réseau de veille en tourisme, 2015. *Virées campagnardes : des offres bien adaptées*, http://veilletourisme.ca/2015/10/15/virees-campagnardes-des-offres-bien-adaptees/?tagged=&utm_source=bulletin-21-10-2015&utm_medium=email&utm_campaign=globeveilleur.

| ACTION | RESPONSABLE OU PARTENAIRE |
|--|---|
| 9. Encadrer le reboisement et la plantation de haies dans les secteurs qui bénéficient de vues ouvertes. Mettre l'accent sur la sensibilisation; réglementer au besoin, quoique cela puisse être assez complexe et coûteux pour des municipalités rurales aux moyens limités. | Municipalités UPA |
| 10. Éliminer certains éléments qui affectent négativement les paysages ou atténuer leur impact visuel, ce qui inclut notamment des mesures incitatives et réglementaires pour améliorer l'apparence extérieure de certains bâtiments résidentiels, agricoles ou autres; aussi chercher à améliorer l'aménagement de certains terrains et à en faire éliminer l'accumulation de matériaux et débris divers (règles en matière d'entreposage). Le règlement de zonage est un important outil en ce sens, notamment par des dispositions sur les questions suivantes : usages autorisés, architecture des bâtiments, aménagement des cours, implantation de nouveaux usages agricoles, plantation et abattage d'arbres, élimination des nuisances visuelles, entreposage de machineries, de bois de chauffage, etc. Un règlement sur les nuisances peut aussi faciliter l'élimination d'éléments peu esthétiques. | Municipalités UPA |
| 11. Adopter un règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour certaines parties de territoire ou pour certaines interventions. Un tel règlement définit des objectifs et des critères à respecter. Après étude et recommandation par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil décide si le plan qui lui est soumis respecte ces objectifs et critères. Un tel règlement donnerait une souplesse qui peut difficilement être celle du règlement de zonage pour régir des interventions comme l'architecture de nouvelles maisons et de bâtiments de ferme, la plantation et l'abattage d'arbres ou même la disposition de quantités importantes de boudins blancs de balles de foin. | Municipalités (soutien professionnel utile) |
| 12. Identifier des moyens pour atténuer l'impact visuel des boudins de balles de foin emballées dans du plastique blanc. | Municipalités UPA MRC |
| 13. Prendre des mesures pour que quelques maisons abandonnées et très détériorées soient démolies; pour faciliter l'adhésion à cette mesure, faire savoir que le maintien de telles maisons ne confère pas de droit à une résidence à l'intérieur de la zone agricole provinciale, contrairement à ce que plusieurs pensent. | Municipalités UPA |
| 14. Mieux maîtriser la pousse d'arbustes dans les fossés en bordure des routes, qui relèvent soit des municipalités, soit du MTQ. | MTQ Municipalités |
| 15. Identifier des moyens pour contrer la dégradation progressive, au fil des années, de certains paysages ruraux par la croissance de la friche herbacée et surtout arbustive. L'implication des producteurs agricoles est nécessaire et toute démarche en ce sens devrait reposer sur leur sensibilisation et leur volonté de faire leur part. | MRC UPA Municipalités |
| 16. Assurer un soutien professionnel aux municipalités. | MRC Professionnels |
| 17. Adopter une charte des paysages à laquelle les municipalités et diverses organisations pourraient adhérer. | MRC Municipalités UPA Conseil régional de l'A-T Organismes divers |

5.4 Possibilité de création d'un « paysage humanisé » ou de désignation d'un « paysage culturel patrimonial » pour l'île Nepawa

Considérant la beauté des paysages de l'île Nepawa (incluant un secteur à l'est du pont), son caractère spécifique et l'aspect identitaire, la municipalité de Clerval pourrait envisager d'adresser une demande soit pour la création d'une aire protégée ayant le statut de « paysage humanisé », soit pour une désignation de « paysage culturel patrimonial », soit pour ces deux statuts.

Paysage humanisé

Un « paysage humanisé » est créé en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Il couvre une portion de territoire habité qui comprend des terres privées. Sa gestion relève des municipalités concernées, ces dernières devant s'assurer de l'adhésion des propriétaires et adhérer à une convention de protection comme le prévoit la loi :

« 52. Une convention de protection d'un paysage humanisé doit notamment prévoir:

- 1° la description du territoire et du milieu naturel visés;
- 2° les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu naturel;
- 3° les moyens retenus pour atteindre ces objectifs, dont la description des mesures administratives ou réglementaires qui seront appliquées par la municipalité;
- 4° les obligations respectives des autorités municipales et des ministères concernés;
- 5° la durée de la convention, qui ne peut être inférieure à 25 ans, ainsi que les conditions pour la renouveler et pour y mettre fin. »

La création d'une aire protégée entraîne l'interdiction d'activités comme l'exploitation minière, l'aménagement forestier au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres activités prévues au plan de conservation. De plus, comme les champs et pâturages constituent des éléments importants des paysages, il est possible que le plan de conservation prévoie des mesures incitatives pour maintenir les activités agricoles et interdire certaines formes de reboisement et la plantation d'arbres en bordure des routes, afin de ne pas obstruer la vue sur les champs. Un tel plan de conservation pourrait identifier des exigences touchant l'entretien des bâtiments et des terrains.

Créer un paysage humanisé à Clerval constituerait une innovation importante. En effet, même si le statut de paysage humanisé existe dans la loi québécoise depuis 2002, aucune partie de territoire n'a ce statut en 2015. Selon l'architecte paysagiste Gérald Domont (2015), l'idée de conférer un statut de conservation à des paysages humanisés serait bien ancrée en Europe, tandis qu'en Amérique du Nord, la conservation porte presque uniquement sur le milieu naturel sauvage (*wilderness*). Un premier projet de paysage humanisé a été considéré dès 2004 en Gaspésie, portant sur l'estran, puis mis en veilleuse en 2007 et repris en 2009, pour en être à la finalisation du plan de conservation en 2015. Un projet portant sur un corridor écoforestier sur l'île Bizarre (Montréal) a été déposé au MDDELCC en 2014. Un troisième projet porte sur 3 îles du lac St-Pierre, pour lesquelles une démarche a été amorcée en 2012 et qui en est à la finalisation de la reconnaissance par le ministère.

Malgré l'intérêt qu'elle présente, l'idée de créer un paysage humanisé pourrait être abandonnée si l'analyse conduisait à la conclusion que l'île Nepawa n'a pas suffisamment d'atouts pour se qualifier, si la municipalité jugeait que les exigences associées au statut de paysage humanisé sont trop contraignantes ou s'il s'avère que les propriétaires n'ont pas la volonté ou les moyens de respecter des mesures minimales de conservation.

Si la municipalité de Clerval enclenchait une démarche visant la création d'un paysage humanisé, elle aura besoin d'un soutien sous forme d'expertise professionnelle et d'argent. L'expertise pourrait être fournie par le directeur du Service à l'aménagement du territoire de la MRC et des professionnels universitaires, du

MDDELCC et du privé. Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait être un partenaire important dans la démarche.

Désignation d'un paysage culturel patrimonial

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit la possibilité pour le gouvernement du Québec de « désigner un paysage culturel patrimonial » sur recommandation du ministre de la Culture et des Communications (articles 17 à 25). Un tel paysage est défini ainsi :

« paysage culturel patrimonial »: tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire; (art. 2).

Une demande adressée en vue de la désignation doit être accompagnée :

« 1° de la délimitation du territoire visé;

2° d'un diagnostic paysager constitué:

a) d'analyses quantitatives et qualitatives établissant, de façon détaillée, les caractéristiques paysagères du territoire visé sous l'angle physique et socioculturel;

b) d'un exposé des caractéristiques de ce paysage qui, selon les demanderesse, sont remarquables et résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains;

c) d'une démonstration de la reconnaissance par la collectivité concernée de ces caractéristiques paysagères remarquables, démonstration qui comprend la consultation des citoyens et des milieux présents dans cette collectivité;

3° d'une charte du paysage culturel patrimonial, adoptée par les demanderesse, qui présente les principes et les engagements pris par le milieu pour sa protection et sa mise en valeur. » (art. 18).

Que l'on considère l'option d'un paysage humanisé ou celle d'un paysage culturel patrimonial, il pourrait y avoir des mesures de conservation similaires touchant les champs, les activités agricoles, le rivage, les vues, le patrimoine immobilier (maisons, bâtiments de ferme, pont couvert et autres). Cependant, les intervenants qui seraient impliqués dans le processus de reconnaissance par le gouvernement ne seraient pas les mêmes. Une autre différence probable est que le statut de paysage humanisé pourrait aborder de façon plus substantielle toute la question de la biodiversité propre à l'île Nepawa et qui est associée à son microclimat.

Bibliographie

Conseil québécois du paysage, 2000. *Charte du paysage québécois*, 7 p.

Domont, Gérald, 2015. *Le paysage humanisé au Québec - Un statut d'aire protégée victime de la complexité du paysage*, in Projets de paysage, 2015-06-28, http://www.projetsdepaysage.fr/le_paysage_humanise_au_quebec.

Domont, Gérald et Julie Ruiz, 2015. *Paysages ruraux Méthodes d'état des lieux et de diagnostic*, Les Presses de l'Université de Montréal, 300 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Portrait agroalimentaire 2012 MRC d'Abitibi-Ouest*, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/AbitibiTemiscamingue/PortraitAgroMRCAbitibiOuest.pdf>, 4 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. *Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles – Niveau I du cadre écologique de référence du Québec, Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*, http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégees/provinces/conclusion.htm.

Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1999. *Programme de connaissance des écosystèmes forestiers du Québec méridional – Rapport de classification écologique – Sapinière à bouleau blanc de l'ouest*, 229 p. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/rc-sapiniere-bouleau-blanc-ouest-59.pdf>.

MRC d'Abitibi-Ouest, octobre 2014. *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision), 100 p. et annexes. *Portrait du territoire et analyses*, 121 p. et annexe. *Plan d'action*, 7 p.

MRC d'Abitibi-Ouest. *Serveur cartographique*, <http://206.167.65.226/flexviewers/MRC/>.

MRC de Lotbinière, 2005. *Les paysages de la MRC de Lotbinière – De la connaissance à l'aménagement*, 26 p.

Prudhomme, Chantal, en collaboration avec Plania, 2009. *Caractérisation des paysages de la MRC de Coaticook*, Comité du patrimoine paysager, 45 p.

Ruralys. Volet 2 – Les paysages naturels et humanisés, http://www.ruralys.org/patrimoine/pn_menu.html.

Ruralys, 2013. *Les paysages de la Chaudière-Appalaches - Vers la connaissance et la mise en valeur*, 136 p.

ANNEXE A : Fiche d'inventaire terrain

Fiche d'inventaire du paysage

| |
|-----------|
| Secteur : |
| Nom : |
| Date : |

Caractéristiques biophysiques

Relief :

Forêt :

Cours d'eau :

Occupation du sol

Culture du sol et pâturage :

Bâtiments agricoles et résidentiels, aménagement des terrains :

Autres usages :

Ambiance paysagère : agencement d'ensembles, interrelations topographie, éléments bâtis et naturels (incluant architecture résidentielle, bâtiments de ferme, aménagement des terrains, champs, forêt)

Indices d'évolution du paysage

Perception

Éléments d'intérêt, attraits :



Vues : espaces ouverts et fermés

Point de vue 1 :

Point de vue 2 :

Point de vue 3 :

Point de vue 4 :

Point de vue 5 :

Point de vue 6 :

Point de vue 7 :

Point de vue 8 :

Point de vue 9 :

Point de vue 10 :

Point « noir » et nuisances 1 :

Point « noir » et nuisances 2 :

Point « noir » et nuisances 3 :

Point « noir » et nuisances 4 :

Point « noir » et nuisances 5 :

Symboles pour la carte

- Maison intéressante
- Bâtiments de ferme intéressants
- A** Aménagement de terrain intéressant
- ↔** Vues intéressantes
- Point noir, nuisance

Valorisation : composantes reconnues de façon formelle ou non

Évaluation : fort, moyen, faible

Diversité (ou Esthétique?) : variété, hétérogénéité ou homogénéité des composantes et de leur agencement, harmonie

Caractère identitaire : cohérence des composantes dominantes et secondaires vs identité propre, facile à identifier.

Capacité d'absorption : de nouveaux éléments ou de modifications sans dégradation de la qualité visuelle.

Paysages susceptibles d'intéresser des touristes ?

ANNEXE B : Fiches des secteurs

1 Clerval, chemin de l'Île-Nepawa

Inventaire réalisé le 6 juillet 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 9 km (dont 3 km à l'est de l'île Nepawa) par 1 km.
- Légèrement vallonné à plusieurs endroits, altitudes plus hautes au nord avec pente vers le lac Abitibi. Pointes qui s'avancent dans le lac et baies qui s'approchent de la route. Talus d'argile en bordure du lac. Quelques îles. Un petit affleurement rocheux du côté ouest. Présence possible de concrétions calcaires à l'ouest.
- Lac Abitibi et un chenal du côté est qui relie le lac à la baie Nepawa, faisant partie du lac.
- Présence assez importante de la forêt et de bosquets avec prédominance de feuillus, surtout du tremble, d'âges variés. Quelques plantations de résineux. Friche arbustive à plusieurs endroits.



Occupation du sol

- Champs de fourrages et pâturages, souvent peu étendus. Un troupeau de bovins de boucherie.
- Une grange-étable occupée, deux bâtiments agricoles abandonnés, une grange-étable d'une architecture unique dans la région.
- Un verger avec ses arbustes et bâtiments.
- Résidences assez nombreuses; chalets dont plusieurs ne sont pas visibles du chemin.
- Ancienne école de rang comme salle communautaire.
- Deux aires d'entreposage où sont regroupées des dizaines de cabanes à pêche.
- Cordes de bois de chauffage.
- Pont couvert avec un petit stationnement du côté est.
- Présence d'une croix de chemin.



Ambiance paysagère

Au fil de la route, il y a une succession de vues fermées et ouvertes sur les champs et le lac Abitibi à cause des boisés, des courbes, des pentes et des talus. Le décor campagnard change souvent et demeure presque toujours harmonieux. Il y a omniprésence du lac Abitibi et on pourrait y déceler une impression de bord de mer. Les champs, les boisés, les différentes teintes de vert, les odeurs, le lac, le bruit des vagues et du vent créent une ambiance de détente et de tranquillité comparable à celle de lieux touristiques reconnus. La couleur limon de l'eau s'harmonise avec le vert des champs.

Perception

Nombreux points d'intérêt pour les vues sur le lac, les pointes et les baies, les îles, les champs et les boisés. Le pont couvert est un attrait d'importance, surtout que la peinture récente améliore son apparence.



Indices d'évolution du paysage

- La présence importante de friche arbustive reflète un abandon de la culture des champs.
- Plusieurs maisons ont conservé leur architecture d'origine, leur apparence est parfois dégradée.

Points noirs

- Le revêtement extérieur et les ouvertures détériorées de certaines propriétés.
- Présence de rebuts et débris dans certaines cours.
- Arbustes dans les fossés sur le bord du chemin.
- Panneaux interdisant le stationnement, mal entretenus.



Valorisation du secteur

- L'île Nepawa est reconnue comme un endroit unique dans la région parce que c'est une île habitée avec un micro climat associé à la nappe d'eau du lac Abitibi et par la présence d'un verger. Les caractéristiques de l'île se poursuivent sur 3 km hors de l'île.
- Les Madelinots qui ont colonisé l'île au début des années 1940 ont formé une communauté distincte et ont introduit des éléments distinctifs de la culture.
- Le pont couvert est reconnu par le MTQ et le SADR.



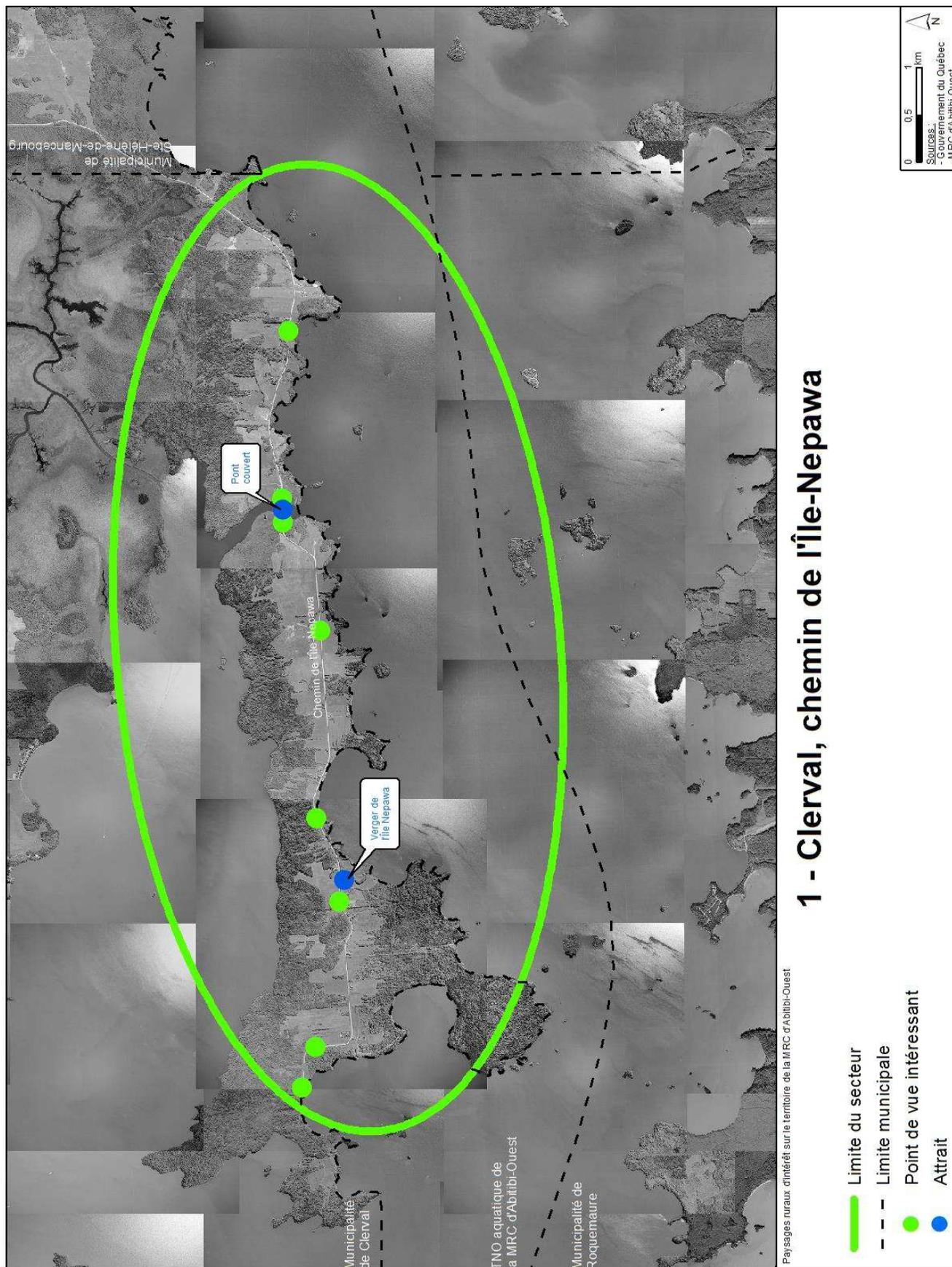
Évaluation

- Esthétique : valeur élevée
 - Variété de couleurs (différents verts, limon de l'eau, beige du gravier...), diversité des petits champs, bouquets d'arbres, omniprésence du lac Abitibi, baies, pointes, îles, vallons, pont couvert, architecture d'origine des maisons.
- Caractère identitaire : valeur élevée, très élevée
 - C'est une île et son histoire est celle de familles de Madelinots. Il y a une bonne cohérence des diverses composantes du paysage.
- Capacité d'absorption : faible
 - La qualité du paysage souffrirait de l'implantation de gros bâtiments d'agriculture industrielle ou de maison d'architecture actuelle ou de plusieurs maisons.
 - Le reboisement des friches et la plantation de haies pourraient affecter les vues.



Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour constituer l'un des points forts d'un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.





2 Clerval, secteur ouest

Inventaire réalisé le 24 septembre 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 6 km nord-sud et 6 km ouest-est.
- Vallons de faible amplitude, pente descendante vers le lac Abitibi, terrain plat en bordure du 10^e-et-1^{er} Rang. Une colline rocheuse à 2 km à l'ouest du village. Un talus au sud du chemin du 1^{er}-Rang.
- Lac Abitibi (baie Nepawa et baie Okikodoski).
- Forêt principalement de trembles en arrière-plan et près de la route à un seul endroit. Bande boisée près du lac. Haies de trembles ou de conifères en bordure de la route. Bosquets par endroits dans les champs. Frange forestière parfois irrégulière.



Occupation du sol

- Champs de fourrages et de céréales, surtout d'avoine, pâturages avec bovins et champs abandonnés, friche arbustive surtout à l'est du chemin du 1^{er} Rang
- Plusieurs maisons et bâtiments agricoles (des granges, un silo à foin, un silo à céréales et autres) en bordure du 2^e-et-3^e Rang, peu ailleurs.
- Quatre importants secteurs de villégiature, résidences, chalets, maisons mobiles, plage, restaurant, quais et rampes de mise à l'eau,
- Cabanes à pêche, bateaux et pontons.
- Production et transformation de petits fruits (La Fraisonnée).

Bois de chauffage (chemin du 1^{er} Rang).



Ambiance paysagère

À l'ouest, les champs vallonnés sont vastes et la route donne de multiples vues sur le lac Abitibi et ses îles, avec des bosquets et de nombreuses haies d'arbres. Le haut de vallons est parfois marqué par des talus à pente plus forte. Le vert des champs se marie avec le jaune paille de l'avoine mûre, avec le lac à l'arrière. Il y a de belles fermes, de belles granges et de belles maisons, mais aussi d'autres qui sont mal entretenues. Au sud, les champs sont plats et vastes et un talus bloque pour un temps la vue sur le lac. Les chalets et maisons, nombreux, souvent modestes, rarement cossus, sont rapprochés les uns des autres et bien entretenus. Ils sont souvent en contrebas, d'un seul côté de la route, avec une vue ouverte sur les champs de l'autre côté.

Perception

Les attraits sont nombreux : le lac Abitibi, qui occupe une place importante, avec les quatre secteurs de villégiature bien entretenus et la plage, mais aussi les champs vallonnés et une belle ferme, quelques belles granges et maisons, incluant des maisons carrées à deux étages, ce à quoi s'ajoute La Fraisonnée, qui cultive et transforme des petits fruits.



Indices d'évolution du paysage

- Le paysage semble assez stable, sauf pour ce qui est de la présence de granges détériorées, de champs abandonnés et de friche arbustive, qui reflètent des changements dans l'agriculture.

Points noirs

- Trois granges détériorées ou très détériorées.
- Une maison mal entretenue.
- Des arbustes dans les fossés en bordure de la route.
- De la friche arbustive.
- Des panneaux de signalisation croches et leurs poteaux penchés.

Valorisation du secteur

- Le lac Abitibi et les secteurs de villégiature sont réputés. La qualité des paysages agricoles ne semble pas reconnue, tout le crédit allant au lac.
- L'église de Sainte-Jeanne-d'Arc, qui date de 1933, est inventoriée dans le répertoire du patrimoine religieux du Québec.

Évaluation

- Esthétique : valeur élevée près du lac, moyenne quand on s'en éloigne. L'agencement des vallons, des champs et du lac est harmonieux, distinctif et agréable à la vue.
- Caractère identitaire : valeur moyenne, élevée pour la partie associée au lac et à la villégiature, mais faible pour la partie rurale agricole.
- Capacité d'absorption : faible près du lac, où il faudrait notamment éviter d'effectuer des plantations qui bloqueraient les vues; capacité d'absorption moyenne ailleurs.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour constituer un point fort d'un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.





Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

2 - Clerval, secteur ouest

-  Limite du secteur
-  Limite municipale
-  Point de vue intéressant
-  Attrait

0 250 500 mètres

Sources:
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest



3 Dupuy, partie nord

Inventaire réalisé le 27 août et le 30 septembre 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 7 km dans le sens nord-sud et jusqu'à 7 km dans le sens est-ouest.
- Généralement vallonné en bordure de la route 111. Plus plat et vallons moins hauts à l'ouest. Présence de buttes rocheuses (8^e-et-9^e Rang à l'est de la route 111, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest).
- Rivière Des Méloizes et quelques cours d'eau agricoles.
- Prédominance des feuillus, principalement de trembles. Haies et petites plantations de conifères ou de feuillus. Bandes de feuillus près de cours d'eau.

Occupation du sol

- Les champs de fourrages et les pâturages occupent une place importante. Des céréales sont cultivées par endroits. Troupeaux de bovins de boucherie, chevaux.
- Nombreuses granges, dont certaines à toit rond, installations d'élevages de bovins de boucherie, silos à foin, silos à céréales, garages et autres bâtiments agricoles, enclos à chevaux, boudins de balles de foin emballées dans du plastique blanc.
- Nombreuses résidences, dont plusieurs associées à des bâtiments de ferme.
- Sentier de quad et de motoneige dans l'ancienne emprise ferroviaire qui croise le 8^e-et-9^e Rang.
- Bois de chauffage.



Ambiance paysagère

Les champs et les pâturages retiennent la vue presque partout, avec d'importants troupeaux de bovins de boucherie. Les verts des champs et pâturages contrastent avec ceux plus foncés des arbres. Au fil de la route 111 (chemin de traverse) et des chemins de rang, les belles surprises sont nombreuses. Les hauteurs donnent par endroits des vues au loin sur les courbes amples des vallons et sur de vastes champs dont la profondeur est mise en évidence par des bosquets, plantations, haies et bandes d'arbres disposés en fonction des particularités du terrain. Plusieurs propriétés sont agréables à voir : granges, maisons, installations d'élevage de bovins de boucherie, enclos à chevaux, silos, arbres... Le croisement de la route 111 et du 2^e-et-3^e Rang forme un quatre-coins particulièrement attrayant avec ses belles propriétés, l'enclos à chevaux, ses champs et vallons. Du côté ouest le terrain plus plat confère une beauté plus discrète. À la fin de septembre, les arbres feuillus se teintent de jaune et d'ocre.

Perception

L'attrait principal est constitué des champs vallonnés avec une importante présence d'arbres et de belles propriétés. Le 4 quatre-coins de la route 111 et du 2^e-et-3^e Rang se démarquent. Quelques granges, maisons et propriétés agricoles méritent que l'on s'y attarde. Une maison de colonisation est bien conservée en bordure du 10^e-et-1^{er} Rang.



Indices d'évolution du paysage

- Quelques granges montrent des signes de vieillissement même si elles gardent un cachet.
- Le paysage semble relativement stable.



Points noirs

- Un bâtiment agricole effondré et le restant des fondations d'une ancienne maison (8^e-et-9^e Rang).
- Une maison de colonisation abandonnée (8^e-et-9^e Rang).
- Présence d'arbustes dans les fossés.

Valorisation du secteur

- Il n'y a aucune reconnaissance formelle des paysages du secteur malgré leur qualité, sauf pour l'identification dans le document *Portrait et analyses* qui accompagne le *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision).
- Il y a cependant une certaine reconnaissance régionale de la force de l'agriculture à Dupuy et ce secteur contribue à cette reconnaissance.

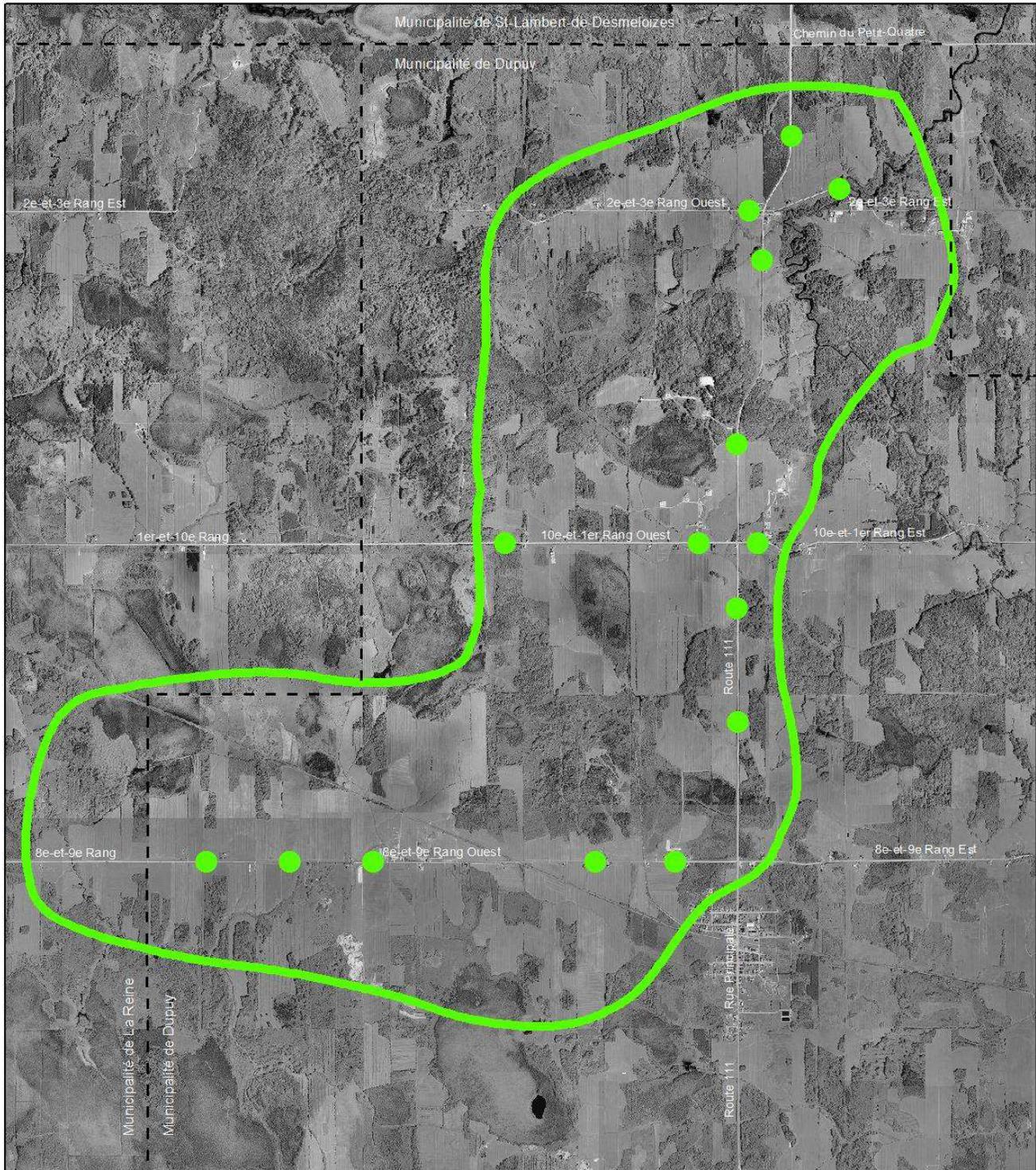


Évaluation

- Esthétique : valeur moyenne.
Le paysage agricole est diversifié et harmonieux. Les belles surprises sont nombreuses et agrémentées par plusieurs belles propriétés.
- Caractère identitaire : moyenne
Le paysage se distingue de ceux de la région environnante et semble refléter une tradition agricole forte, mais cela pourrait être peu reconnu.
- Capacité d'absorption : valeur moyenne.
Les propriétés sont généralement espacées et on peut ajouter des bâtiments sans affecter le paysage. Il faudrait éviter de faire des plantations qui obstrueraient plusieurs belles vues.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.

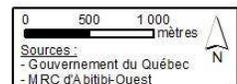




Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

3 - Dupuy, partie nord

- Limite du secteur
- Limite municipale
- Point de vue intéressant
- Attrait



4 Dupuy et La Sarre, 10^e-et-1^{er} Rang

Inventaire réalisé le 27 août et le 30 septembre 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 11 km par 3 km.
- Généralement plat avec des vallons de faible hauteur. Un affleurement rocheux à l'ouest et un esker qui croise la route vers le centre du secteur, peu visible.
- Importante présence de la forêt, de bosquets, de plantations et de bandes d'arbres, avec une prédominance des feuillus, principalement de trembles. Un peu de friches arbustives.
- Rivière Des Méloizes (Calamité) à l'ouest, rivière La Sarre au sud-est, cours d'eau agricoles.



Occupation du sol

- Les champs de fourrages et les pâturages occupent une place importante et des céréales sont cultivées par endroits. Bovins de boucherie, chevaux.
- Nombreuses granges, dont quelques-unes à toit rond, installations d'élevages de bovins de boucherie, quelques silos à céréales et autres bâtiments agricoles, grands boudins blancs de balles rondes.
- Résidences, relativement espacées et le plus souvent associées à des bâtiments de ferme.
- Bois de chauffage.
- Une scierie artisanale aux 4-coins de la route 393.
- Ligne de transport d'énergie électrique.
- Une sablière.



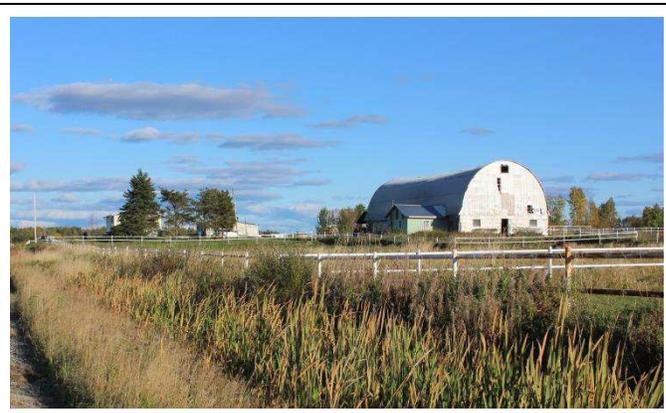
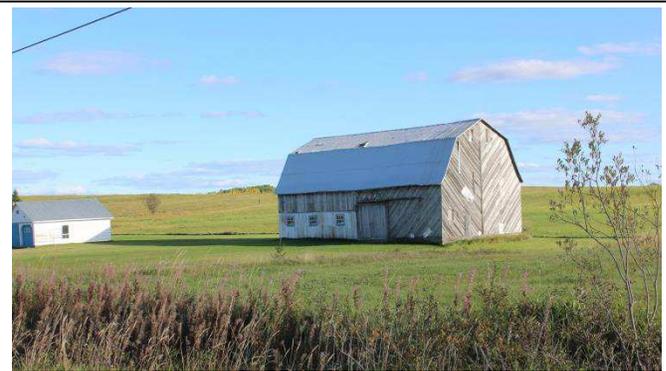
Ambiance paysagère

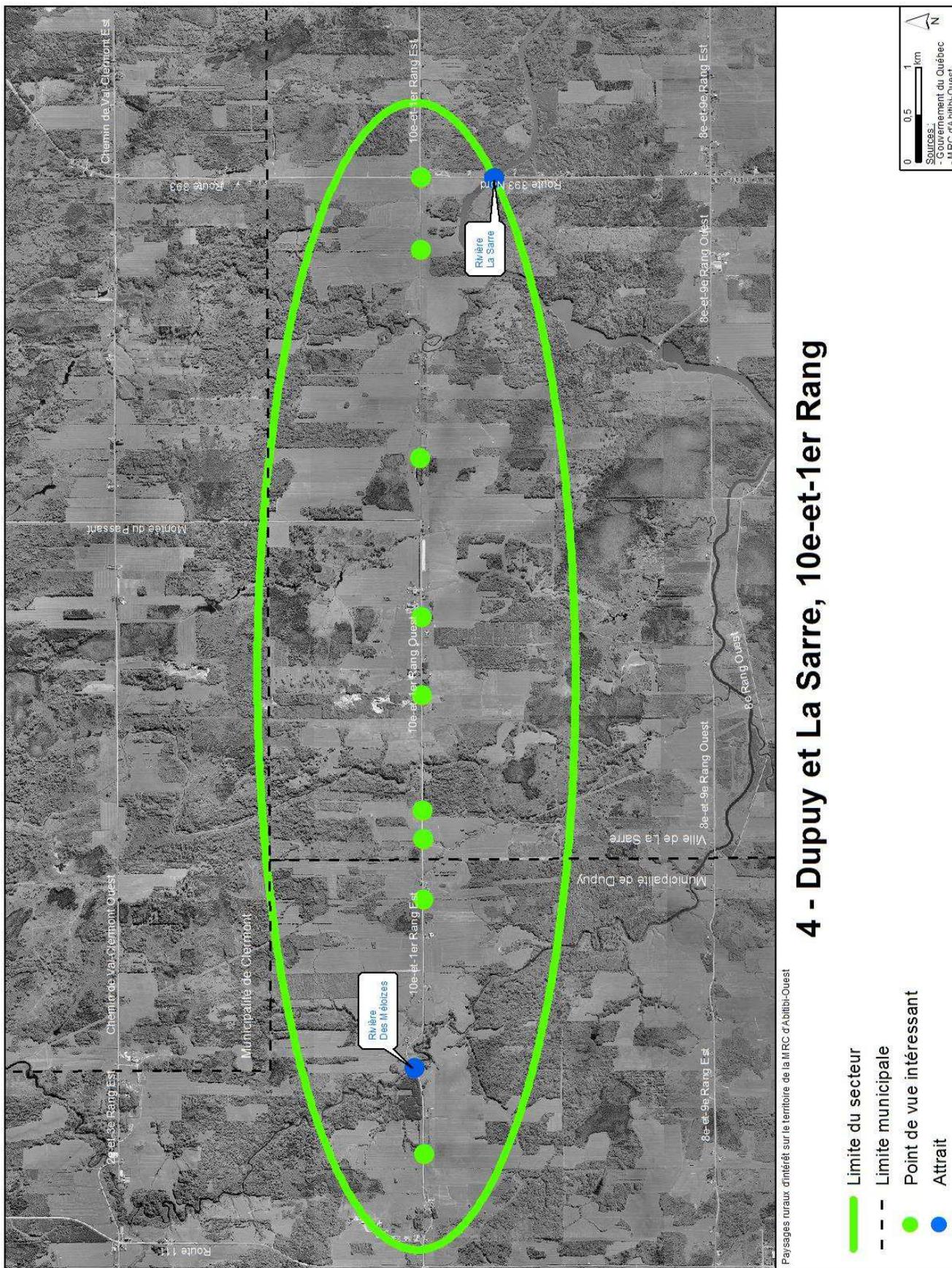
Il y a une impression d'agriculture à assez grande échelle venant des vues sur les champs, les pâturages avec de grands troupeaux de bovins de boucherie, un établissement avec de grandes installations d'élevage et par endroits, de longs boudins blancs de balles de foin rondes. Les arbres occupent une place importante : bosquets, bandes d'arbres et plantations présents de façon irrégulière. La forêt est parfois assez rapprochée de la route. Le terrain est souvent plat, tandis que des vallons de faible hauteur aux formes courbes donnent de belles vues sur les champs et la forêt. Les verts plus foncés des arbres et de la forêt contrastent avec ceux des champs cultivés et de l'herbe des pâturages. Les propriétés, fermes et maisons, assez espacées, sont presque toujours bien entretenues sans laisser d'impression de richesse.

Perception

L'attrait principal est constitué des champs et pâturages, parfois vallonnés, avec une importante présence d'arbres. Quelques belles granges bien conservées valent le coup d'œil. L'envergure de certaines exploitations agricoles impressionne.



| | |
|---|--|
| <p>Indices d'évolution du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Le paysage semble relativement stable. |  |
| <p>Points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Une ancienne maison de colonisation abandonnée, quasi effondrée et un abri très endommagé. Fondations d'une ancienne maison abandonnée et abri endommagé. Présence d'arbustes dans les fossés. | |
| <p>Valorisation du secteur</p> <p>Il n'y a aucune reconnaissance formelle des paysages du secteur malgré leur qualité.</p> |  |
| <p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Esthétique : valeur faible. Le paysage agricole est harmonieux, quoique pas très diversifié et assez plat. Les vues intéressantes sont nombreuses. Caractère identitaire : valeur moyenne. Il semble y avoir une tradition agricole forte, mais peut-être pas au point de constituer une identité propre. Capacité d'absorption : valeur moyenne. Les propriétés sont généralement espacées et on peut ajouter des bâtiments sans affecter le paysage. Il faudrait éviter de faire des plantations qui obstrueraient plusieurs belles vues. <p>Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.</p> | |
|  |  |



5 Gallichan et Rapide-Danseur, ouest et est de la rivière Duparquet

Inventaire réalisé le 26 juin 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 12 km par 0,5 à 3 km.
- Légèrement vallonné, plus plat près de la rivière. Vallons plus marqués dans la partie nord de Rapide-Danseur. Talus d'argile en bordure de la rivière. Île Gallichan, pointes et baies de la rivière.
- Rivière Duparquet, assez large, souvent visible, rapides à Rapide-Danseur.
- Au sud, forêt de grands feuillus de taille uniforme. Ailleurs, présence de boisés et de bosquets de feuillus ou de résineux, plusieurs haies et plantations de résineux.

Occupation du sol

- Forestier au sud, puis quelques champs de vieilles cultures de fourrages et parcelles de friche arbustive. Culture de fourrages au nord et pâturage au nord-est. Champs non cultivés, fleuris.
- Quelques bâtiments agricoles, dont certains sont mal entretenus.
- Résidences du côté de la rivière, sans qu'il y ait de concentrations.
- Village de Rapide-Danseur avec le pont, les rapides, l'église et le presbytère.
- Village de Gallichan, avec le pont assez large, de belles maisons, une croix de chemin, une rampe de mise à l'eau.

Ambiance paysagère

Au sud, la route sinueuse et légèrement vallonnée donne une impression d'allée entre les grands arbres feuillus, de taille uniforme, et l'herbe haute qui se rend jusqu'au revêtement de macadam, qui est assez étroit. Cette allée est par endroits agrémentée de vues partielles sur la rivière Duparquet. Au nord, la vue porte sur des champs assez vastes, vallonnés et fleuris, la rivière, des bosquets et des terrains résidentiels. Au sud du village de Gallichan, les champs sont plus petits et le bord de rivière attire souvent l'œil. Les villages de Rapide-Danseur et de Gallichan présentent tous deux un charme particulier avec chacun son pont, leur taille modeste, les vues sur la rivière, les belles églises, les beaux presbytères et plusieurs belles maisons. Quelques bâtiments agricoles contribuent à l'ambiance rurale. À plusieurs endroits le long de la route, la vue sur la rivière et la rive opposée est intéressante.

Perception

Les vues sur la rivière à de nombreux endroits présentent un intérêt. Les plus impressionnantes sont à partir des ponts de Gallichan et de Rapide-Danseur. Quelques points hauts donnent une belle vue sur les champs, les boisés, la rivière et les maisons. Au sud, les grands arbres rapprochés de la chaussée donnent une impression agréable d'allée.



Indices d'évolution du paysage

- Un certain abandon de l'agriculture est visible à quelques endroits par la friche arbustive et de beaux champs fleuris qui sont peu entretenus ou non récoltés.
- Une ou deux résidences récentes du côté ouest de la rivière.



Points noirs

- Un vieux hangar (ou entrepôt) du côté ouest du village de Rapide-Danseur cadre mal avec les belles propriétés environnantes.
- Au nord du village de Gallichan, des arbustes dans les fossés bloquent la vue à plusieurs endroits.

Au nord de Rapide-Danseur, le terrain d'une ferme est encombré de rebuts et d'objets mal disposés.



Valorisation du secteur

- Le site patrimonial de Rapide-Danseur est reconnu par le gouvernement du Québec, comprenant l'église en pierres, le presbytère et l'abord des rapides.
- L'église Saint-Laurent de Gallichan est inventoriée dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.
- La population de Gallichan accorde une valeur élevée à l'île Gallichan, qui est bien visible du village.

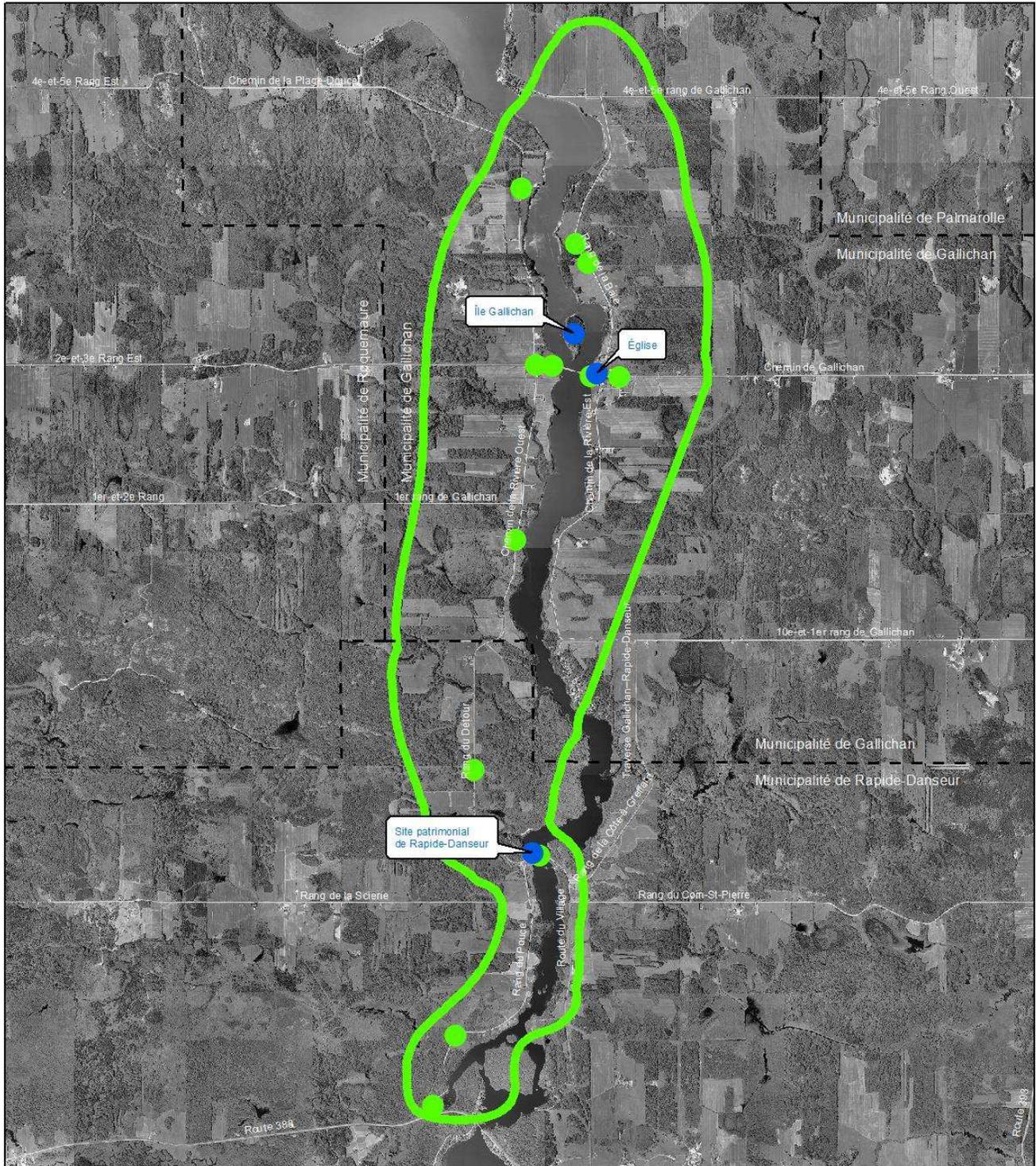
Les chemins de chaque côté de la rivière Duparquet sont connus par une partie de la population de la région malgré l'absence de reconnaissance formelle.

Évaluation

- Esthétique : valeur moyenne
 - Le paysage est diversifié avec les champs, les boisés, la route sinueuse, les vallons, la rivière, le bâti, les villages et les ponts. Cependant la qualité du paysage n'est pas constante.
- Caractère identitaire : valeur moyenne
 - La rivière Duparquet et la route forment le lien entre les différentes parties du secteur, sans qu'il y ait nécessairement de lien fort entre les différentes parties.
- Capacité d'absorption : moyenne
 - Quelques résidences pourraient s'insérer en bordure de la rivière, mais il faudrait éviter de créer une concentration de maisons.
 - Des plantations ou du reboisement nuiraient aux vues sur la rivière et sur les champs.
 - L'architecture des nouvelles constructions devrait s'harmoniser avec ce qui existe.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural par une ballade en automobile, à motocyclette ou à vélo.

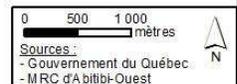




Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

5 - Gallichan et Rapide-Danseur

- Limite du secteur
- Limite municipale
- Point de vue intéressant
- Attrait



6 La Reine

Inventaire réalisé le 24 septembre

Caractéristiques biophysiques

- Environ 12 km par 4 km.
- Plat, très plat par endroits, quelques vallons de faible amplitude.
- Rivière La Reine (Okiko), ruisseau Saugeen, cours d'eau Lehouiller, cours d'eau Lavallée.
- Prédominance du tremble. Secteur bas et humide de mélèze et épinette noire près de la route La Reine-Clerval au sud du chemin des 8^e-et-9^e Rang et à quelques autres endroits.

Occupation du sol

- Champs de fourrages (incluant du trèfle) et de céréales (surtout de l'avoine), pâturages avec bovins, champs abandonnés (friche herbacée). Friche arbustive par endroits. Entreposage de balles de foin dans du plastique blanc.
- Quelques granges, un silo à foin, installations pour bovins de boucherie et autres bâtiments agricoles.
- Résidences en bordure des chemins de rang et aux quatre-coins.
- Village de La Reine.
- Chalets, quais, rampes de mise à l'eau, bateaux et pontons près de la rivière et du ruisseau Saugeen.
- Ancien pont ferroviaire (pour motoneiges et quad).
- Un usage à caractère industriel sur le 10^e rang.
- Une croix de chemin sur le 9^e Rang.



Ambiance paysagère

Les champs de fourrages, céréales et pâturages avec bovins occupent l'avant-plan. Des trembles forment des bosquets, des rangées d'arbres ou des bandes le long des cours d'eau ou encore la frange de la forêt, qui est assez rapprochée de la route par endroits. Sur des terrains bas, ce sont plutôt des mélèzes et des épinettes. Il y a autant de granges que de maisons en bordure des chemins de rang. Elles sont assez espacées et il n'y en a pas en bordure de la route La Reine-Clerval, ce qui laisse place à des vues ouvertes sur les vastes champs plats. La plupart des nombreuses granges ont vieilli et sont mal entretenues. Le chemin est plus bas que les champs par endroits, affectant la qualité des vues. Le paysage est agrémenté par la présence de la rivière La Reine qui longe la route sur un tronçon et la croise au nord. Deux ponts traversent cette rivière, tandis que trois autres ponts surplombent le ruisseau Saugeen et le cours d'eau Lavallée, chaque pont donnant une vue intéressante sur l'eau et les abords, qui comprennent quelques usages de villégiature.

Perception

Les attraits du secteur sont constitués des champs, de belles propriétés agricoles, de la rivière La Reine, de quelques belles maisons et de l'église de Saint-Philippe (construite en 1920-1921). La Reine fêtera son centenaire en 2017.



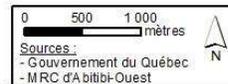
| | |
|---|--|
| <p>Indices d'évolution du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Le paysage paraît assez stable, sauf pour une maison abandonnée au nord et quelques champs abandonnés. |  |
| <p>Points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Une maison abandonnée au nord, près du pont sur la rivière La Reine, une autre abandonnée sur le 8^e Rang Une maison et une grange mal entretenues sur le 1^{er} Rang. Un terrain encombré de débris à l'ouest du 8^e-et-9^e Rang. De la friche arbustive dans la partie nord et en bordure du 10^e-et-1^{er} Rang. |  |
| <p>Valorisation du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> La rivière La Reine est reconnue dans la MRCAO. L'église de Saint-Philippe est inventoriée dans l'Inventaire du patrimoine religieux du Québec. Aucune autre reconnaissance formelle du secteur. |  |
| <p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Esthétique : valeur faible. Il y a plusieurs belles vues sur les champs, les propriétés agricoles et la rivière. Ces forces sont atténuées par le terrain plat, un paysage assez peu diversifié, la forêt parfois rapprochée de la route et quelques propriétés mal entretenues. Caractère identitaire : valeur faible, la rivière La Reine contribue à particulariser le secteur. Capacité d'absorption : élevée, certains ajouts peuvent être faits sans nuire à la qualité du paysage. <p>Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.</p> |  |
|  | |



Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

6 - La Reine

-  Limite du secteur
-  Limite municipale
-  Point de vue intéressant
-  Attrait



7 La Sarre et Macamic, route 111 et chemin Lépine

Inventaire réalisé le 27 août 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 12 km par 3 km.
- Plat avec quelques vallons et quelques points légèrement plus élevés. Un affleurement rocheux et un esker.
- Lac Macamic, rivière du Sud et ruisseau Hatherly.
- Forêt principalement de trembles et plusieurs plantations de résineux d'âges variés. Des boisés de tailles variées sont près de la route à plusieurs endroits, tandis que la forêt occupe l'arrière-plan ailleurs. Friche arbustive à quelques endroits.



Occupation du sol

- Prédominance de champs de fourrages et de céréales (avoine, blé, orge), pâturages avec bovins, chevaux à un endroit. Plusieurs champs non cultivés.
- Nombreuses résidences, dont une de quelques logements, et des bâtiments agricoles à quelques endroits (granges, étables, silos à fourrage, hangars, garages).
- Secteur de villégiature en bordure du lac Macamic, avec un ancien motel.
- Quelques bâtiments à caractère industriel ou commercial, une sablière, la voie ferrée, le cimetière de Macamic.



Ambiance paysagère

À plusieurs endroits, il y a de belles vues sur les champs cultivés, plats ou vallonnés. Ces vues sont entrecoupées par des boisés et plantations et de nombreuses résidences et autres bâtiments. La forêt marque l'arrière-plan. À deux endroits, un point plus élevé encadré par des rochers donne une vue en perspective, qui s'ouvre lorsque l'on avance. Le long du chemin Lépine, il est intéressant d'entrevoir le lac Macamic avec une baie, une pointe et une île. Par endroits, la qualité du paysage est affectée par la présence de résidences et bâtiments agricoles détériorés, par le caractère peu esthétique de certains bâtiments industriels et par la friche arbustive.

Perception

L'attrait principal vient des champs et pâturages plats ou légèrement vallonnés, de même que des vues sur le lac Macamic. Une grange présente un intérêt, de même que quelques résidences, mais le bâti est plutôt disparate.



Indices d'évolution du paysage

- Une transformation du paysage et de l'activité agricole se voit par la présence de bâtiments agricoles détériorés, de friche arbustive, de champs non cultivés et de plantations de résineux d'âges variés.

Points noirs

- Quelques bâtiments agricoles abandonnés ou détériorés et quelques maisons détériorées.
- Des bâtiments à caractère industriel peu esthétiques.
- De la friche arbustive à quelques endroits.
- Quelques terrains encombrés de débris et matériaux laissés un peu partout.
- La sablière.

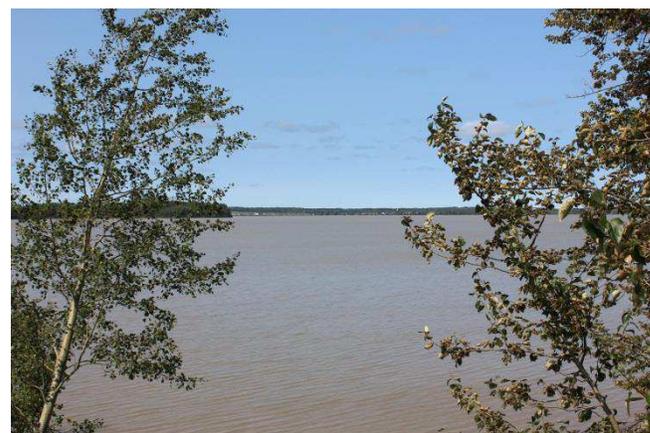
Valorisation du secteur

- Il n'y a pas de reconnaissance formelle des paysages sauf pour l'identification dans *Portrait et analyses* qui accompagne le *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision).
- Le lac Macamic est reconnu pour la villégiature.

Évaluation

- Esthétique : valeur faible
Il y a de belles vues sur les champs cultivés et les pâturages et des vues en perspective. Cependant, des bâtiments et terrains sont peu esthétiques et la vue sur les champs est souvent obstruée.
- Caractère identitaire : valeur faible
Le secteur n'a pas de véritable identité propre.
- Capacité d'absorption : moyenne
L'ajout de quelques bâtiments affecterait peu le paysage, considérant leur nombre élevé et leur caractère disparate. Il est souhaitable d'éviter d'obstruer de belles vues sur les champs par de nouveaux bâtiments ou des plantations.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural, sans toutefois créer des attentes élevées.





7 - La Sarre et Macamic, route 111

Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

-  Limite du secteur
-  Limite municipale
-  Point de vue intéressant
-  Attrait

0 0.5 1 km
Sources:
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest

8 Macamic et Poularies, route 101 et chemins de rang

Inventaire réalisé le 27 août 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 12 km par 2 à 5 km.
- Plat avec des vallons amples de faible hauteur avec une pente qui descend vers la rivière Loïs et en remonte. Affleurement rocheux à trois endroits.
- Rivière Loïs, visible de deux endroits, mais présente tout le long du secteur. Lac Macamic.
- Des arbres isolés et des petits bouquets de trembles garnissent les champs de façon aléatoire à l'exception d'une bande d'arbustes et d'arbres longeant chaque côté de la rivière Loïs. La frange de la forêt est parfois constituée de trembles clairsemés.



Occupation du sol

- Vastes champs de fourrages, de blé, d'avoine et d'orge, pâturages avec bovins, quelques champs non cultivés.
- Bâtiments agricoles (grange, étable, silo à grain, silos à fourrages, hangar, garage, etc.), qui se concentrent aux intersections de routes et sur les rangs créant un effet de points de fuite. Nombreux boudins de plastique blanc de balles de foin. La plupart des résidences sont en bordure des chemins de rang et plusieurs sont associées à des bâtiments de ferme.
- Ville de Macamic, incluant l'ancienne gare (devenue le bureau municipal), l'église et un secteur commercial. Le centre hospitalier, plus haut, est visible de loin.
- Une croix de chemin sur le 9^e Rang près de la route 101, pont couvert du 2^e-et-3^e Rang Est de Macamic, poste de transformateur électrique sur le 8^e Rang.



Ambiance paysagère

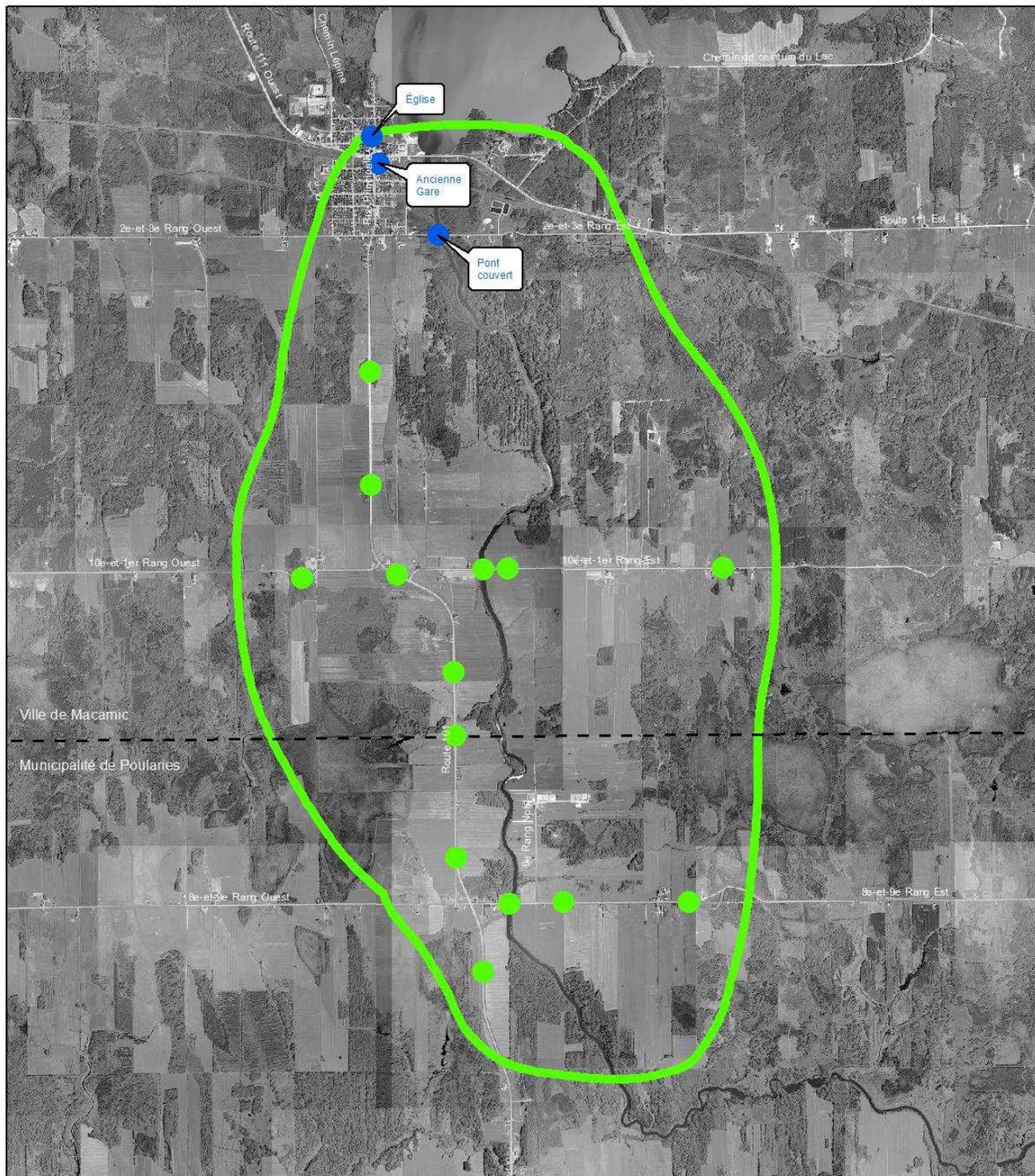
Les vues au loin de chaque côté de la route sur les champs cultivés et les pâturages de bovins se renouvellent continuellement le long de la route 101, alors que les bâtiments agricoles sont éloignés. Les maisons et les bâtiments de ferme, dont plusieurs belles granges, sont en bordure des chemins de rang. Il y a une pente descendante vers l'est jusqu'à la rivière Loïs, puis le terrain remonte, ce qui donne une vue ample. Quelques points légèrement élevés donnent des vues plus englobantes. La forêt en arrière-plan est souvent éloignée. À plusieurs endroits, la frange de la forêt est constituée de trembles assez clairsemés. La rivière Loïs est omniprésente même si on ne la voit pas de la route 101, son cours étant révélé par deux rangées d'arbustes et de peupliers. Les vues à partir des deux ponts (8^e-et-9^e Rang et 10^e-et-1^{er} Rang) sont agréables. Au nord, on voit au loin le lac Macamic, l'église et l'hôpital, plus élevé à l'est.

Perception

L'attrait principal vient des champs multicolores, mis en évidence par les faibles pentes et les bâtiments agricoles, généralement éloignés de la route 101, de même que par la présence de la rivière Loïs. Quelques sites d'intérêt architectural et historique comme l'ancienne gare, le pont couvert Molesworth et l'hôpital ajoutent à l'intérêt du secteur.



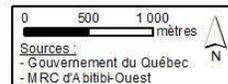
| | |
|--|--|
| <p>Indices d'évolution du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long de la route 101, les champs sont cultivés, sauf des champs abandonnés près de Macamic et au sud. Le long des chemins de rang, il y a par endroits des signes d'un abandon de l'agriculture et quelques propriétés mal entretenues. |  |
| <p>Points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Une grange abandonnée sur le 1^{er} Rang Est. De la friche arbustive près de Macamic et au sud du secteur. Sur le 8^e Rang Ouest, une remise abandonnée, une maison incendiée et une maison mal entretenue. Des arbustes dans les fossés longeant la route au sud. Les boudins blancs de balles de foin rondes s'intègrent assez mal au paysage. |  |
| <p>Valorisation du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune reconnaissance formelle des paysages du secteur malgré leur qualité, sauf pour l'identification dans le document <i>Portrait et analyses</i> qui accompagne le <i>Schéma d'aménagement et de développement</i> (en voie de révision). L'ancienne gare et le pont couvert sont reconnus par la Ville de Macamic et au SADR de la MRC. L'église Saint-Jean-l'Évangéliste de Macamic est inventoriée dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. |  |
| <p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Esthétique : valeur élevée Le paysage agricole est homogène et harmonieux, particulièrement à partir de la route 101. Il est agrémenté par la présence de la rivière Lois. Caractère identitaire : valeur moyenne La présence de la rivière Lois et le peu de bâtiments en bordure de la route 101 pourraient contribuer à une identité spécifique au secteur. Capacité d'absorption : faible L'ajout de bâtiments en bordure de la route 101 nuirait aux vues, à l'ambiance et à l'homogénéité du secteur, tout comme la plantation d'arbres. <p>Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour se démarquer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.</p> |  |
|  |  |



Paysages ruraux d'intérêt sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

8 - Macamic et Poularies

-  Limite du secteur
-  Limite municipale
-  Point de vue intéressant
-  Attrait



9 Palmarolle, 6^e-et-7^e Rang, 8^e Rang, 8^e-et-9^e Rang, route 393

Inventaire réalisé le 17 août 2015

Caractéristiques biophysiques

- Jusqu'à 13 km est-ouest et 6 km nord-sud.
- Plat avec quelques vallons amples, de faible hauteur. Un affleurement rocheux au nord-ouest. Indices de la présence d'un esker à l'ouest.
- Des bosquets de feuillus ou de résineux ici et là dans les champs, avec des plantations près de propriétés et une forêt principalement de feuillus en arrière-plan.
- La route longe la rivière une sinuosité de la rivière Dagenais sur une courte distance à 2 endroits et dans le village. Vue sur le lac Abitibi à partir du 8^e-et-9^e Rang.



Occupation du sol

- Champs de céréales (avoine et orge), de canola et de fourrages. Quelques pâturages avec troupeaux. Boudins de plastique blanc de balles de foin le long du chemin. Quelques champs abandonnés, fleuris. Une ferme de pommes de terre.
- Nombreux bâtiments agricoles (granges, étables, silos à grain, silos à fourrage, hangars, garages, etc.). La majorité des résidences sont associées à des bâtiments de ferme. Un entrepôt de pommes de terre.
- Le village est important avec plusieurs commerces et services.
- Les autres usages comprennent une ébénisterie, deux postes de transformation d'électricité, une ligne de transport d'énergie, une piste cyclable, une plage et un camping, des cordes de bois de chauffage.



Ambiance paysagère

L'agriculture à grande échelle s'impose partout. Les champs sont très vastes et s'étendent sur des kilomètres. Les cultures de céréales, de fourrages, de canola fleuri et les pâturages leur confèrent une bonne palette de couleurs et de nuances. Les faibles variations d'altitude sont suffisantes pour donner de belles vues au loin à plusieurs endroits, qui sont entrecoupées par des bosquets et les propriétés. Le parcours est agrémenté de belles propriétés, qui comptent parfois plusieurs bâtiments agricoles imposants et de belles maisons. Les silos à foin, verticaux, sont nombreux.

Perception

Les champs, leur étendue et les vues au loin constituent l'attrait du secteur, qui se renouvelle continuellement lors d'un déplacement le long de la route. Les bâtiments de ferme et les maisons ponctuent le paysage sans constituer un attrait significatif.



Indices d'évolution du paysage

- Quelques maisons abandonnées délabrées.
- Des transformations dans l'agriculture s'observent par la présence de plusieurs bâtiments agricoles peu entretenus ou abandonnés, dont des granges, étables et silos à foin. Il y a aussi quelques maisons abandonnées. Quelques champs fleuris reflètent un abandon récent de la culture du sol.
- Des silos à céréales récents reflètent une progression de cette culture.



Points noirs

- Des bâtiments agricoles abandonnés ou en voie d'abandon ou transformés en remises.
- Quelques maisons abandonnées délabrées.
- Les nombreux boudins blancs de balles de foin rondes s'intègrent mal au paysage.
- Arbustes dans les fossés le long de la route.



Valorisation du secteur

- Le secteur est reconnu localement et régionalement de façon informelle comme l'un des plus dynamiques et prospère de l'Abitibi agricole et est reconnu aussi pour son beau paysage. Des résidents disent aimer ce paysage.
- Identifié dans le document *Portrait et analyses* qui accompagne le *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision).

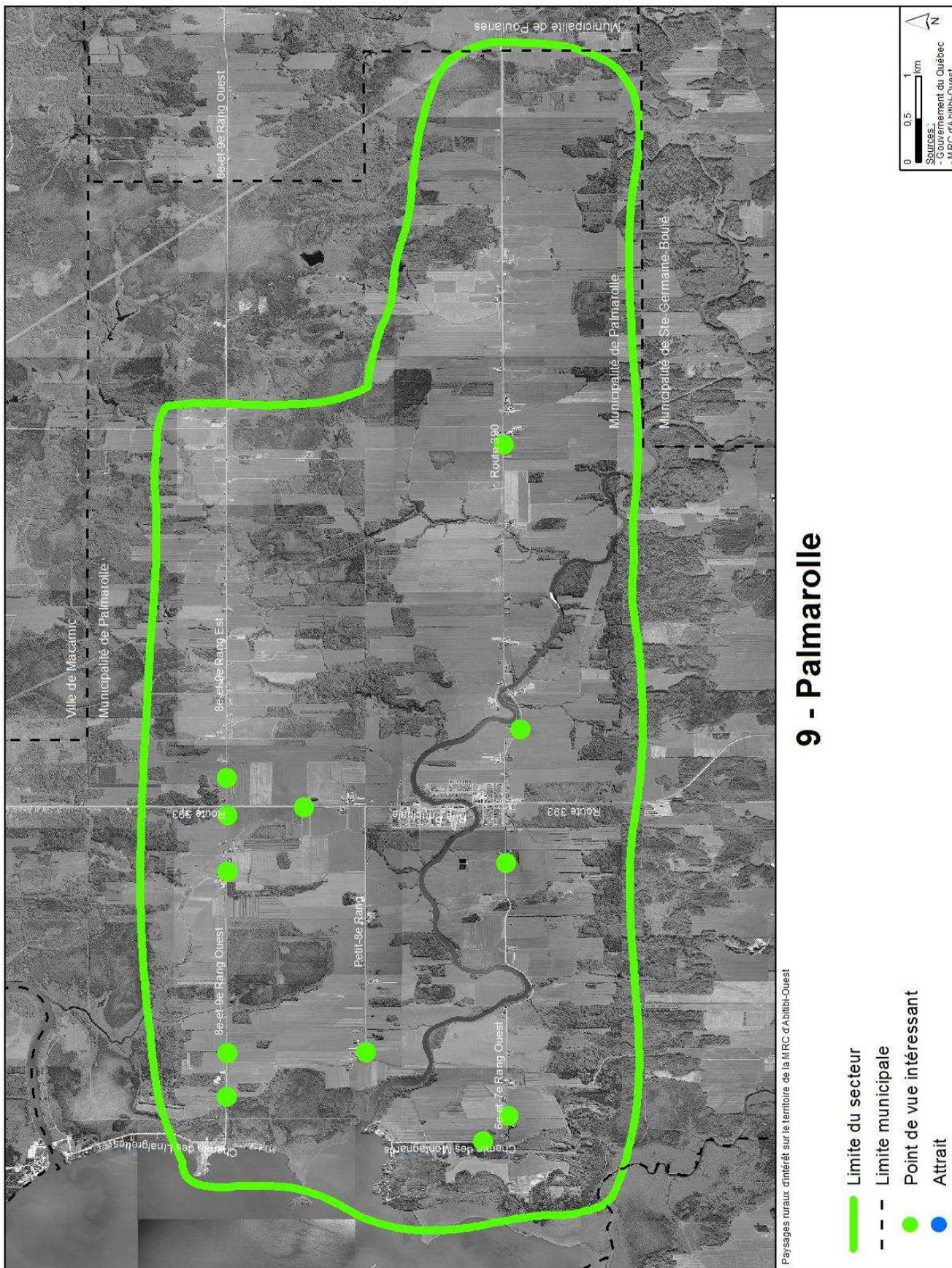
Évaluation

- Esthétique : valeur moyenne
 - Le paysage est homogène avec de vastes champs multicolores marqués de bosquets et de plantations, avec des vues de quelques points plus élevés.
 - Quelques propriétés (maisons, terrains et bâtiments agricoles) présentent un intérêt, mais la majorité ne se démarque pas par leur qualité architecturale et la présence de bâtiments abandonnés affecte le paysage.
- Caractère identitaire : valeur élevée à l'échelle régionale
 - Les vastes champs colorés, les bâtiments agricoles et une tradition agricole forte sont des ingrédients d'une identité propre.
- Capacité d'absorption : moyenne
 - Quelques résidences pourraient être ajoutées entre les unités agricoles sans affecter le paysage.
 - Si des haies coupe-vent et des plantations étaient faites, il est souhaitable de les localiser judicieusement pour ne pas obstruer la vue au loin.



Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le

| | |
|---|--|
| milieu rural, possiblement en suggérant d'utiliser un vélo. | |
|---|--|



10 Poularies, 6^e-et-7^e Rang

Inventaire réalisé le 17 août et le 30 septembre 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 12 km par 3 km.
- Plat avec quelques vallons de faible hauteur.
- Des bosquets de feuillus et résineux sont présents ici et là, la forêt, surtout de feuillus, occupe l'arrière-plan.
- Rivière Lois à 5 km à l'est du village. La rivière Dagenais croise le chemin à 2 endroits et la route 101 dans le village. Ruisseau du Lièvre, peu visible.

Occupation du sol

- Champs de fourrages et de céréales (avoine et orge). Quelques pâturages avec troupeaux. Des champs abandonnés, fleuris. Friche arbustive par endroits.
- Bâtiments agricoles (granges, étables, silos à fourrage, silos à céréales, hangars, garages, écurie, etc.), enclos à chevaux.
- Le village avec son église, quelques rues et quelques édifices communautaires.
- Une ligne de transport d'énergie à l'ouest.
- Une rampe de mise à l'eau près du pont de la rivière Lois.

Ambiance paysagère

Le paysage est dominé par les champs et pâturages de différentes couleurs au premier plan, avec troupeaux de bovins, des bosquets et la forêt en arrière-plan, avec présence par endroits de friche arbustive et de champs abandonnés, souvent fleuris. Les champs sont plus vastes à l'est du village, avec présence de belles fermes et la rivière Lois.

Perception

Les champs, les perspectives que donnent la route et les vues au loin constituent l'attrait du secteur. Cinq maisons de colonisation dont l'architecture d'origine est peu modifiée se suivent dans la partie ouest du secteur. L'église est le repère principal du village. La rivière Lois marque la limite est du secteur.



Indices d'évolution du paysage

- Des champs fleuris traduisent un abandon relativement récent de la culture du sol à certains endroits, tandis que la friche arbustive reflète un abandon plus ancien.
- Des bâtiments agricoles et des maisons abandonnés reflètent eux aussi des changements dans l'agriculture.

Points noirs

- Des bâtiments agricoles abandonnés ou en voie d'abandon ou transformés en remises.
- Quelques maisons abandonnées délabrées.
- Arbustes dans les fossés le long de la route.

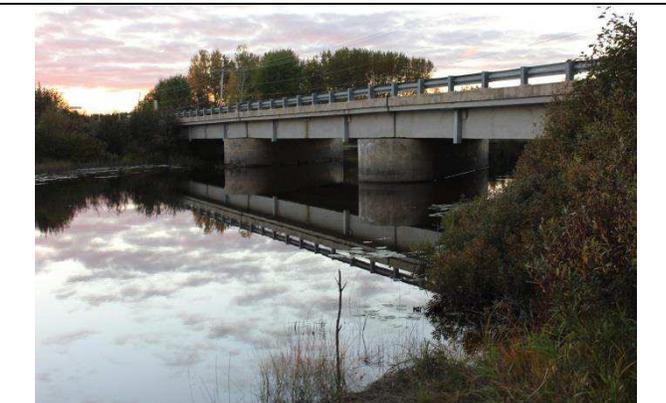
Valorisation du secteur

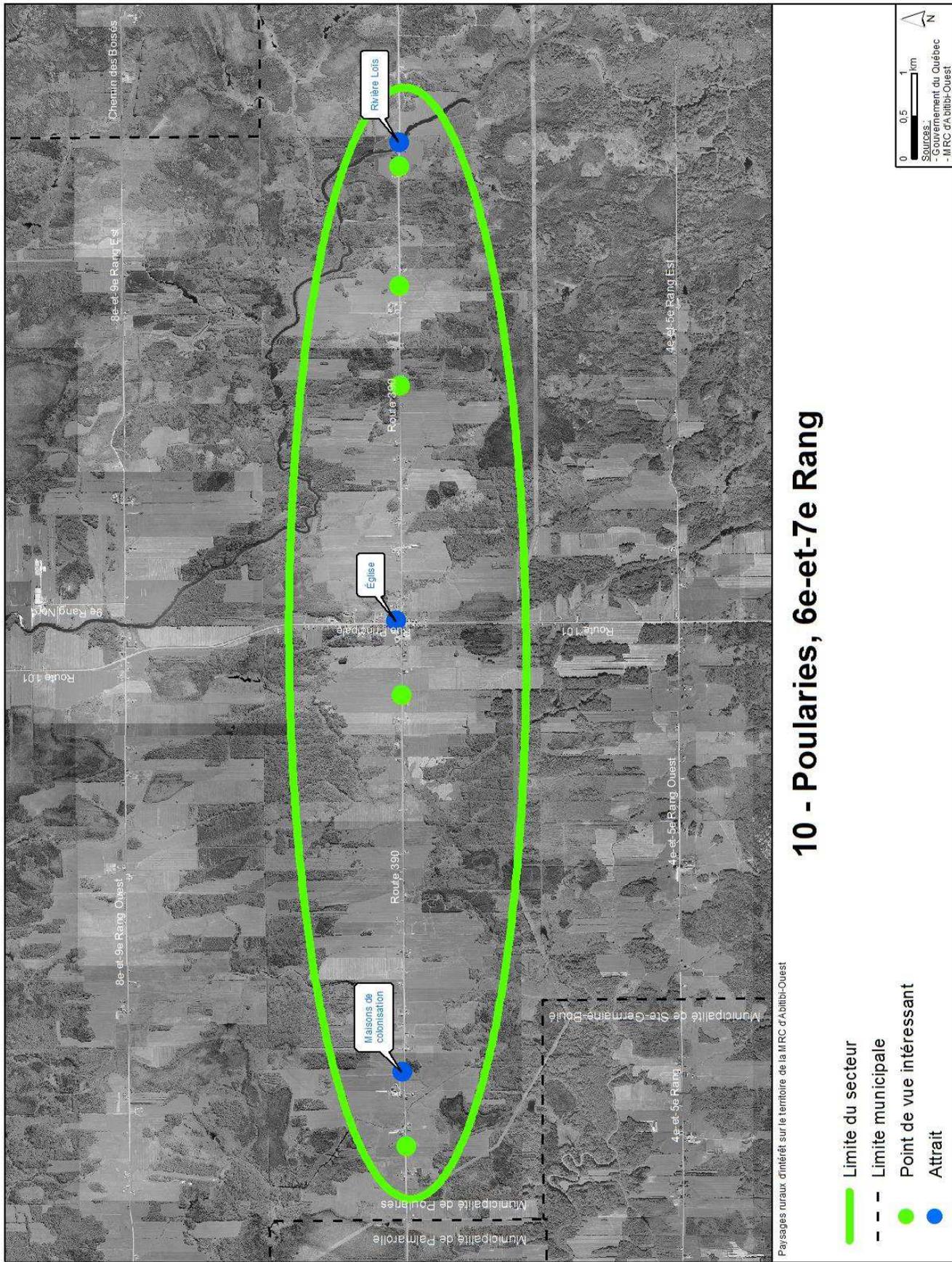
- Ce secteur est assez peu connu dans la région.
- L'église de Sainte-Rose de Poularies est inventoriée dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Évaluation

- Esthétique : valeur faible
 - Les champs plats avec leurs cultures et les couleurs sont beaux, tout comme les perspectives que donne la route, mais la profondeur du champ visuel est parfois limitée de chaque côté de la route.
 - Il y a un intérêt architectural pour l'église, les petites maisons de colonisation et quelques maisons et granges à l'est du village.
- Caractère identitaire : valeur faible
 - Peu reconnu.
- Capacité d'absorption : moyenne
 - Quelques résidences pourraient être ajoutées entre les unités agricoles sans affecter le paysage.
 - Si des haies coupe-vent et d'autres plantations étaient faites, il est souhaitable de les localiser judicieusement pour ne pas obstruer la vue au loin.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.





11 Ste-Germaine-Boulé, 2^e-et-3^e Rang

Inventaire réalisé le 6 juillet 2015

Caractéristiques biophysiques

- Environ 9 km par 4 km.
- Vallons amples et d'assez faible altitude avec espaces plutôt plats; affleurement rocheux à l'ouest du village.
- Rivières Palmarolle (partie ouest) et Poularies (partie est), avec faible débit, peu visibles.
- Bosquets de feuillus ou conifères, souvent petits, ici et là dans les champs. Présence de haies le long du chemin et autour de bâtiments. Forêt à l'arrière-plan, parfois lointaine.



Occupation du sol

- Vastes champs de fourrages et de céréales, dont un champ de maïs, mais peu de pâturages et d'animaux au pâturage
- Forte présence de bâtiments agricoles (granges, étables, silos à grain, hangars, garages), même dans le village, avec des concertations par endroits. Présence de balles rondes de foin en boudin.
- Nombreuses résidences avec une densité assez élevée par rapport au contexte régional.
- Diversité d'usages dans le village : bâtiments institutionnels, commerces, industries, parcs, etc.
- Trois monuments reflétant l'histoire locale, dans le village, à l'entrée ouest du village et près de la route 393.



Ambiance paysagère

La route traverse un milieu agricole largement ouvert. À quelques endroits, du haut de vallons, la vue porte sur des kilomètres, permettant de contempler une bonne gamme de couleurs des champs en culture. Des bosquets, des plantations et des bâtiments rétrécissent la vue à plusieurs endroits le long de la route, pour ensuite laisser place à nouveau aux vastes espaces. Les nombreux bâtiments de ferme, de belles maisons et des terrains bien aménagés s'intègrent bien aux espaces cultivés. Le village occupe le centre du secteur. Les « boudins » blancs de balles de foin sont nombreux et ne s'intègrent pas toujours bien au paysage. De certains endroits, on aperçoit la silhouette de collines loin à l'horizon.

Perception

Les champs cultivés et les vues au loin constituent l'attrait du secteur, avec de nombreux bâtiments de ferme bien entretenus et de belles maisons. La qualité des propriétés et des champs reflète une fierté locale.



Indices d'évolution du paysage

- Peu d'indices de changement, le paysage semble stable depuis plusieurs années. Aucun indice d'abandon agricole comme ailleurs dans la région.

Points noirs

- Deux maisons, dont au moins une est utilisée comme entrepôt.
- Des débris d'excavation au nord-ouest du village.
- Les nombreux boudins blancs de balles de foin rondes ne s'intègrent pas bien au paysage.

Valorisation du secteur

- Ce secteur est reconnu régionalement de façon informelle depuis des dizaines d'années comme l'un des meilleurs secteurs agricoles de la région et l'un où les espaces cultivés sont les plus vastes.
- Il y a une reconnaissance régionale informelle de la fierté de la communauté de Ste-Germaine-Boulé. La plupart des propriétés contribuent à la qualité du paysage.
- Identifié dans le document *Portrait et analyses* qui accompagne le *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision).

Évaluation

- Esthétique : valeur élevée
 - Le paysage est homogène avec une prédominance de vastes espaces ouverts avec bosquets et plantations et des vues marquantes de quelques points plus élevés.
 - Les nombreux bâtiments agricoles et résidentiels



sont généralement de qualité et s'intègrent bien au paysage.

- Caractère identitaire : valeur élevée
 - Bonne cohérence des éléments du paysage, peu de discordances.
 - Les propriétaires et la communauté expriment leur fierté par la qualité des aménagements.
 - Il y a une tradition agricole forte.
- Capacité d'absorption : moyenne
 - De gros bâtiments d'agriculture industrielle pourraient être difficiles à intégrer visuellement.
 - Si des haies coupe-vent et d'autres plantations étaient faites, il ne faudrait pas qu'elles obstruent la vue au loin.

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour constituer l'un des points forts d'un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.



12 Ste-Hélène-de-Mancebourg et Macamic, 2^e-et-3^e Rang

Inventaire réalisé le 28 mai 2015

| | |
|--|--|
| <p>Caractéristiques biophysiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 9 km par 3 km. • Relief plat avec des petites collines rocheuses aux extrémités et au centre du secteur. • Rivière La Sarre, sinueuse, large, de couleur terre limoneuse. • Forêt mixte avec prédominance de feuillus. |  |
| <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> • Champs en culture de fourrages et un peu de céréales, pâturages avec bovins. • Friche arbustive ponctuelle. • Bâtiments agricoles actifs et inactifs. • Résidences unifamiliales. • Village avec quelques bâtiments commerciaux ou institutionnels. |  |
| <p>Ambiance paysagère</p> <p>Venant de la route 393, la vue sur les côtés est limitée par les rochers d'une colline, du haut de laquelle on voit la route au loin avec une linéarité forte. Puis, en avançant, la vue s'ouvre pour englober d'immenses champs traversés en contre-bas par la rivière La Sarre et son pont. Une vue élevée similaire se répète vers le centre du secteur, mais sans la rivière. Venant de l'ouest, une autre situation similaire apparaît dans un tournant de la route qui donne une vue sur un pâturage de bovins et une ferme avec ses installations d'élevage. Le plus souvent, les champs et les pâturages occupent l'avant-plan tandis que la forêt ferme la vue à l'arrière-plan. La rivière La Sarre et ses abords constituent un point fort du côté est, tandis que dans la partie ouest, la traversée du village est intéressante. Un peu partout, les maisons, généralement modestes, les bâtiments de ferme et les terrains sont bien entretenus et contribuent à la beauté du paysage.</p> |  |
| <p>Perception</p> <ul style="list-style-type: none"> • La butte rocheuse du côté est donne une belle vue vers l'ouest sur la plaine argileuse et la rivière La Sarre en contre-bas, c'est l'une des plus belles vues de tout l'Abitibi-Ouest sur la plaine argileuse. • La vue aux abords du pont de la rivière La Sarre est agréable dans toutes les directions, notamment sur les champs et sur les bâtiments de ferme. • La butte rocheuse du côté ouest donne une belle vue sur la plaine et des installations agricoles vers l'est. • Une butte rocheuse vers le centre du secteur donne une belle vue dans les deux directions. • De la route, l'approche du village est intéressante, avec le clocher qui attire l'attention. • Dans le village, la vue est agréable de plusieurs |  |

endroits, notamment près de l'église.

Indices d'évolution du paysage

- La présence d'un peu de friches à l'ouest du village reflète un abandon de la culture du sol.
- Une maison neuve, mais deux maisons abandonnées.



Points noirs

- Deux maisons de colonisation abandonnées.
- Friche arbustive et champ abandonné à l'ouest du village.
- L'architecture de l'épicerie s'harmonise mal à celle du village.
- Quelques propriétés agricoles sont encombrées d'objets et de vieilles machineries mal disposées.

Valorisation du secteur

- Identifié dans le document *Portrait et analyses* qui accompagne le *Schéma d'aménagement et de développement* (en voie de révision).
- À l'ouest, la vue du haut de la côte vers la rivière La Sarre est connue dans la population comme l'une des belles vues du territoire de la MRCAO même si cela ne paraît pas dans la documentation.
- L'église de Sainte-Hélène est inventoriée dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.



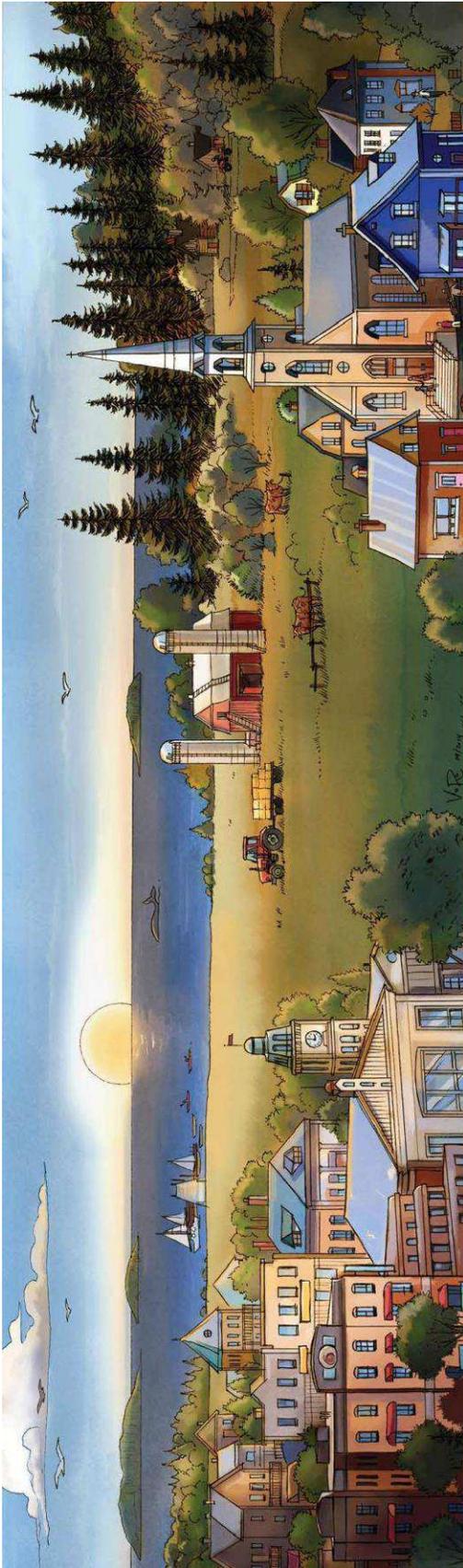
Évaluation

- Esthétique : valeur moyenne
 - variété : points élevés, roc, champs ouverts, animaux au pâturage, rivière, village harmonieux, résidences et bâtiments de ferme bien entretenus
 - cohérence : bâtiments, ouvrages, route et pont bien intégrés aux champs et à la forêt
- Caractère identitaire : valeur moyenne, bénéficie d'une reconnaissance locale et dans la MRCAO
- Capacité d'absorption : faible; possibilité d'ajouter quelques maisons et bâtiments de ferme tout en évitant de planter des arbres près de la route

Ce secteur présente suffisamment d'atouts pour l'intégrer dans un circuit touristique mettant en valeur le milieu rural.



ANNEXE C : La charte des paysages du Bas-Saint-Laurent



LA CHARTRE DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT

Nous convenons d'intégrer dans nos pratiques les valeurs et principes ainsi que les engagements contenus dans la présente charte et d'en respecter les orientations.

NOS ORIENTATIONS

- Connaître et reconnaître nos paysages remarquables.
- Protéger et mettre en valeur notre patrimoine paysager, qu'il soit naturel ou humanisé.
- Sensibiliser les acteurs de notre territoire à la valeur économique, sociale et culturelle de nos paysages de même qu'à l'impact de leurs interventions à court et à long terme.
- Contre et prévenir les phénomènes de banalisation et de dégradation de nos paysages d'intérêt.
- Se concerter dans la planification et le suivi des gestes individuels et collectifs ayant un impact sur nos paysages.

NOUS NOUS ENGAGEONS A

- Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages.
- Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement.
- Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages.
- Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout, aux abords de nos principaux corridors routiers.
- Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale.
- Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de nos villes et villages.
- Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage.
- Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire.
- Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite.
- Promouvoir la revitalisation de nos noyaux urbains et villageois par des initiatives d'embellissement telles que la rénovation de bâtiments, l'entassement de fils, l'aménagement d'espaces verts, etc.



Nom de l'organisme

Signature

Date